

CAHIER DES CHARGES

de la Ligue Francophone des Poids et Haltères

Formation des cadres sportifs

Discipline :

Haltérophilie & Powerlifting « HPL »

Niveau :

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire

Ligue Francophone des poids et Haltères (LFPH)

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 06 juillet 2026



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Ligue Francophone des Poids et Haltères

Dominique JAN – Président

Cedrik COLINET
Directeur f.f.
Signature simple
23/07/2026 10:58:26

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2. Introduction générale de la formation	7
1.3. Homologation et certification	9
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.....	10
2.1. Vocation pédagogique.....	10
2.1.1. Moniteur Sportif Educateur.....	11
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION).....	13
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	13
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	14
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	14
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat	14
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)	14
3.7. Droit de rétractation	15
3.8. Protection des données personnelles.....	15
3.9. Modalités diverses	16
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	17
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	17
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	17
4.0.2. Taxonomie	20
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	23
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	24
4.0.5. Evaluation	24
4.0.6. Synoptique.....	25
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	26
4.0.8. Parcours de formation.....	27
4.1. Fiches ECTS de la thématique 1	28
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2	33
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3	48
4.4. Fiches ECTS de la thématique 4	57
4.5. Fiches ECTS de la thématique 5	62

4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus 65

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES	66
5.1. Présentation du (des) stage(s)	66
5.1.1. Dossier de stage	67
5.1.2. Signalétiques	67
5.1.3. Annexes à l'attestation de stage	67
5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages	68
5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	68
5.4. Endroits et niveaux de Stages	68
5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage.....	69
6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION	70
6.1. Délai d'organisation des évaluations.....	70
6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	70
6.2.1. Présences au cours	70
6.2.2. Autres modalités à décrire	70
6.3. Publicité des accès aux évaluations.....	71
6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	71
6.5. Nombre de sessions d'évaluation.....	71
6.6. Constitution du Jury d'évaluation	72
6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	72
6.8. Motivation du résultat en délibération	72
6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	73
6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats	73
6.11. Recours et procédures.....	74
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER).....	76
7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	76
7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	77
7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF	77
7.2.2. Éléments à présenter pour une VAF.....	77
7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	80
7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE	80
7.3.2. Éléments à présenter pour une VAE	80
7.4. Entretien de VAFE	82
7.5. Frais de procédure pour une VAFE	82
7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	82
7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?	82
7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?	83
7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?	83
7.7. Analyse concernant la demande de VAFE.....	83

7.8.	Décisions concernant la demande de VAFE	84
7.9.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	84
7.9.1.	Cours généraux.....	84
7.9.2.	Cours spécifiques.....	84
7.10.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	85
8.	RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	86
9.	ANNEXES.....	87
	GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS233 FORMALISATION DES OBJECTIFS, TESTS ET BILANS, PROFIL.....	97
•	1. COMPÉTENCES MACRO.....	97
•	RAA Macro 1 : Construction et mesure des objectifs à partir de données observables	97
•	RAA Macro 2 : Interprétation des résultats et individualisation de la performance	97
	GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS233 FORMALISATION DES OBJECTIFS, TESTS ET BILANS, PROFIL.....	98
•	2. CRITÈRES MICRO (COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES).....	98
•	Critère 1 : Application des protocoles de tests physiques et techniques	98
•	Critère 2 : Définition du profil global et prédictif du compétiteur	98
•	Critère 3 : Formulation d'objectifs selon les critères SMART	98
•	Critère 4 : Régulation de la charge et des contenus d'entraînement	98
	GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS233 FORMALISATION DES OBJECTIFS, TESTS ET BILANS, PROFIL.....	99
•	3. DÉCISION DU JURY.....	99
	GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS234 – HAUTS POTENTIELS SPORTIFS ET DLTA.....	100
•	1. COMPÉTENCES MACRO.....	100
•	RAA Macro 1 : Différenciation des indicateurs clés à travers le Profil fédéral et le DLTA	100
•	RAA Macro 2 : Orientation et accompagnement des hauts potentiels	100
	GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS234 – HAUTS POTENTIELS SPORTIFS ET DLTA.....	101
•	2. CRITÈRES MICRO (COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES).....	101
•	Critère 1 : Maîtrise des référentiels fédéraux de détection.....	101
•	Critère 2 : Utilisation des outils de diagnostic et de prédiction	101
•	Critère 3 : Positionnement de l'athlète dans le parcours DLTA	101
•	Critère 4 : Analyse prospective multifactorielle du potentiel	101
	GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS234 – HAUTS POTENTIELS SPORTIFS ET DLTA.....	102
•	3. DÉCISION DU JURY.....	102

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

- 1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
- 2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- 3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (**Les données administratives de l'opérateur délégataire**).

La Ligue Francophone des Poids et Haltères (LFPH) a été désignée par le Ministre des Sports comme opérateur délégataire de formation Haltérophilie et Powerlifting.

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Opérateur de formation :

Ligue Francophone des Poids et Haltères (LFPH)

Siège social et administratif :

Rue Fagnery 59, 4052 Beaufays, Belgique

Tél +32 (0)475 86 53 87

Email : formation@lfph.be

Site web : www.lfph.be

Coordinateur de Formation des Cadres :

Jean-François BROUWAEYS (Coordinateur Pédagogique)

Bertrand COUVERCELLE (Conseil Expert - Formation des Cadres)

Email : formation@lfph.be

1.2. Introduction générale de la formation

De nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS afin de professionnaliser / développer le niveau de compétences de l'encadrement de leurs clubs, tout comme des centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

La LFPH est désignée par le Ministère des Sports comme délégataire comme opérateur de formation pour les brevets « Haltérophilie & Powerlifting ». Les Brevets ADEPS étant dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape indispensable consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à éduquer, instruire, former et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle de compétences de tout moniteur sportif.

Ces prérequis théoriques acquis, la seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques dispensés par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Educateur « Haltérophilie et Powerlifting » ou MSED « HPL » mises en place à partir de 2025. Ce cahier des

charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Educateur « Haltérophilie / Powerlifting » fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

Cette formation s'adresse aux pratiquants et encadrants pluridisciplinaires souhaitant développer des compétences d'encadrement en haltérophilie et en powerlifting. Cette formation, permet de former les futurs lauréats à éduquer les pratiquants à dans un contexte non compétitif et compétitif aux pratiques susmentionnées, en respectant le cadre déontologique, éthique et sécuritaire.

Les compétences :

- Faire prendre du plaisir dans les sessions d'éducation sportive
- Eduquer pour intégrer la pratique compétitive
- Eduquer et ajuster les entraînements de manière sécuritaire pour correspondre aux standards de compétitions techniques et sécuritaires.
- Eduquer et Coacher le public pratiquant dans un cadre compétitif
- Expliquer et remédier avec progressivité les critères ou prérequis techniques compétitifs
- Concevoir et ajuster son action dans une programmation collective et individuelle

Structures potentielles d'encadrement :

- Clubs (pratiquants loisirs et compétitifs, Eduquer en qualité de Coach et assister le MStrain « H » et/ou MStrain « PL » de la cellule d'entraînement à orientation compétitive, ...)
- Programmes ADEPS d'animation, d'initiation et d'éducation.
- Fédérations sportives communautaires, nationales

Le public cible :

- Tous les âges (distinction entre activités à maturation précoce et tardive)
- Pratique loisir ou compétitive à but éducatif et de perfectionnement.

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Educateur est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux « Educateur », le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (**la description des fonctions et les compétences requises**).

La formation Moniteur Sportif Educateur « Haltérophilie & Powerlifting », qui se base sur les critères repris pour la formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation, doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Chaque niveau peut faire l'objet de formation complémentaire en vue d'une qualification de spécialisation, d'expertise.

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.

- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1.1. Moniteur Sportif Educateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Haltérophilie & Powerlifting :
 - Lauréat du Moniteur Sportif Initiateur « Haltérophilie & Powerlifting ».
 - Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Educateur.
 - Avoir 21 ans au plus tard la veille du lancement officiel de la formation (distanciel ou présentiel).
 - Être en ordre d'affiliation auprès d'un cercle sportif affilié à la LFPH, valable sur l'entièreté de la formation.
 - Production d'une attestation médicale pour la pratique et l'enseignement de l'Haltérophilie et du Powerlifting.
 - Justifier de 2 saisons d'affiliations post validation du MSIn HPL.
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Haltérophilie & Powerlifting
 - Fidéliser à une pratique sportive spécifique.
 - Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
 - Motiver au développement sportif complet.
 - Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives.
 - Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique.
 - Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
 - Identifier le niveau des pratiquants et le potentiel sportif.
 - Orienter les sportifs à haut potentiel vers des structures adaptées.
 - S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Haltérophilie & Powerlifting
 - Tous les âges (distinction à faire entre les activités à maturation précoce et tardive).
 - Sportifs en phase de formation.

- Sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline.
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Haltérophilie & Powerlifting
 - Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement des écoles de sport, etc.).
 - Programmes ADEPS de formation sportive.
 - Fédérations sportives communautaires et/ou nationales.
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Haltérophilie & Powerlifting
 - Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lequel les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION)

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (La description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Les journées de formation en présentiel sont dispensées sur des formats par modules, généralement prévues sur 4 regroupements de 2 jours de formation et une journée d'évaluation, sur une durée maximale de 6 mois pour l'ensemble des modules théoriques et pratiques, à l'exception du module : « stage pédagogique (examen inclus) », pour lequel ce délai est porté à 18 mois au maximum à partir du début de formation.
- Les informations détaillées sont disponibles dès l'annonce d'une séquence de formation sur le site lfph.be dans l'onglet dédié.
- Organisation de la formation par modules.
- Nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une session de formation : 6.
- Nombre maximum de candidats par session de formation, ou pour un éventuel dédoublement de session : 25.
- Après la collecte des manifestations d'intérêt, une vérification administrative des droits d'accès à la formation est opérée par un responsable administratif (identité, CG Adeps, MSIn HPL, affiliation,...).

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage				Consolidation
Cours généraux opérés par l'ADEPS	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu			Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- L'âge minimum d'accès à la formation est de 21 ans.
- L'âge requis pour l'homologation par l'AG Sport d'un diplôme : 18 ans au minimum, cependant il ne pourra être homologué avant 21 ans (condition susmentionnée).
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et du paiement des droits d'inscription à la formation.
- Les modalités d'enseignement, les horaires, et les lieux de cours seront communiqués aux candidats au moins un mois avant le début de la formation.
- Justifier de son identité par l'envoi de la copie de la carte d'identité, lors de l'inscription.
- Justifier de 3 saisons sportives en qualité de licencié auprès de la LFPH, avec à minima 1 compétition/saison avec un total réalisé (sur 3 saisons au minimum) ou à minima 1

coaching durant une compétition inscrite au calendrier officiel LFPH/saison (sur 3 saisons au minimum).

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- La durée du cursus Moniteur Sportif Educateur Haltérophilie & Powerlifting est de 177,25h de charge théorique totale (détails cf. section 4.0. « Charge théorique de travail »).

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

Voici une liste non-exhaustive des documents que l'opérateur pourrait estimer nécessaire à fournir pour l'inscription.

- Validité de la licence-assurance à la LFPH (vérifiée via le système CLEA), y compris la déclaration sur l'honneur relative à l'état de santé ad hoc pour nos disciplines.
- Formulaire d'inscription à la formation (en ligne) dûment complété.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'Haltérophilie et du Powerlifting loisir et compétitif.
- Copie de la carte d'identité.
- Copie de la carte de Moniteur Sportif Initiateur « Haltérophilie et Powerlifting »,
- Copie de l'attestation de réussite de Cours Généraux Adeps Moniteur Sportif Educateur.

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- L'ouverture d'une session de formation est communiquée via le site web de la LFPH, ses réseaux sociaux et à la mailing list constituée de tous les contacts ayant manifesté leur intérêt depuis la dernière session.
- Pour l'édition 2026 de la formation, les droits d'inscription s'élèvent à 250€ (Frais d'homologation ADEPS inclus). **Ce montant sera réduit selon des allègements validés en amont par VAFE ou cités dans les fiches ECTS. Il devra être notifié au candidat au plus tard 7 jours après l'inscription de ce dernier et/ou jour de la clôture d'inscription.**
- Dans le délai d'un mois après publication de l'ouverture de la session, le candidat est invité à compléter le formulaire d'inscription en ligne.
- Les demandes d'inscription sont gérées par ordre de complétion du formulaire, à l'exception des demandes non-acceptables ou incomplètes.
- L'inscription définitive est validée après paiement total des droits d'inscription (au plus tard 5 jours avant l'entame de la formation).
- 80% de taux de présence est obligatoire sur l'entièreté de la formation. Dans le cas d'un abandon, les parties d'ores et déjà validées seront considérées comme validées lors d'une session ultérieure (limite de 2 ans, en cas d'absence de proposition de formation

de la part de l'opérateur au cours de cette période, la transportabilité des séquences validées sera postposée dans la limite de la 1^{ère} formation intervenant hors de ce délai).

- Pour chaque formation, une séance préliminaire est organisée durant laquelle toutes les modalités du cursus complet sont explicitées aux candidats en formation.
Cette séance préliminaire a lieu en ouverture du premier module de cours prévu de la formation.
- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des formations et sessions d'examens sont communiqués sur le site internet de l'opérateur de formation.
- En cas d'échec à une évaluation, un rattrapage est proposé dans les 3 mois suivant la 1^{ère} évaluation non validée.

3.7. Droit de rétractation

- Clôture des inscriptions ; au plus tard 15 jours en amont de l'entrée en formation (l'apprenant doit être à jour des modalités à cette date).
- Rétractation :
 - Avant la date de clôture des inscriptions : 50€ de frais de gestion administrative.
 - Après la date de clôture des inscriptions : 100€ de frais de gestion administrative.
 - En cas de formation ouverte, la somme de la formation est entièrement due :
 - Dès l'ouverture et l'accès aux cours en e-learning
 - Au 1^{er} jour de formation en présentiel
- Aucun remboursement n'est possible pour toute autre raison.

3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par la LFPH.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, club.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms/coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme. (Si votre souhait est de traiter les données.)
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Jean-François Brouwaes – jean-francois.brouwaes@lfph.be.

3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MSEd. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation. L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.
- Tout non-respect manifeste des consignes des formateurs et des responsables de la formation et toute attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS mèneront à une fin prématurée de la formation. Ce sans remboursement ou moyen alternatif de clôturer la formation. Un recours est néanmoins possible devant la commission éthique de la LFPH.

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
 - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

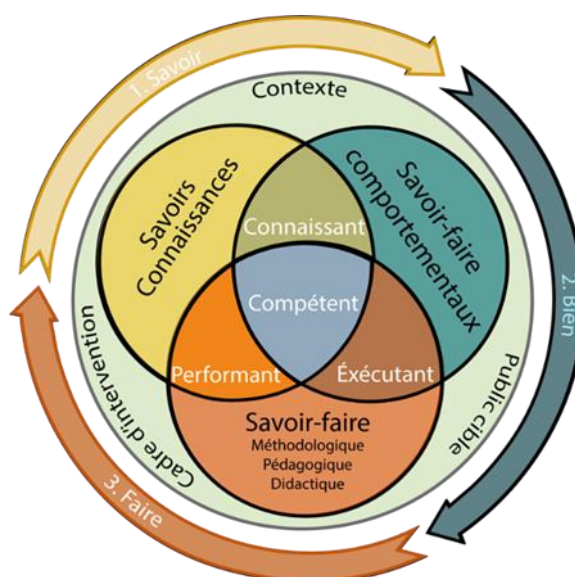
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ **Taxonomie des compétences**

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens pèda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenant	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp. visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ Présentiel :

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ Distanciel :

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ Hybride :

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

Un tableau synthèse de la charge théorique de travail du cursus sera décliné au point 4.0.6.

4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 6.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre. L'évaluation sanctionne la réussite ou non de l'apprenant et son droit à poursuivre la formation via les stages en club. Afin de servir de feedback en vue des stages, une appréciation sera faite des acquis de l'apprenant (*Insuffisant, Suffisant, Bien, Très bien*) pour chaque critère évalué.

Tout échec aux évaluations certificatives de la formation (mise en situation ou stage) mènera le responsable de formation à prononcer l'échec de la formation pour le candidat concerné. Un nombre illimité d'inscription à la formation est permis pour autant que la cause de l'échec

n'ait pas été une raison disciplinaire ou éthique. Un appel de toutes les décisions du responsable de formation est possible auprès du référent éthique de la LFPH.

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

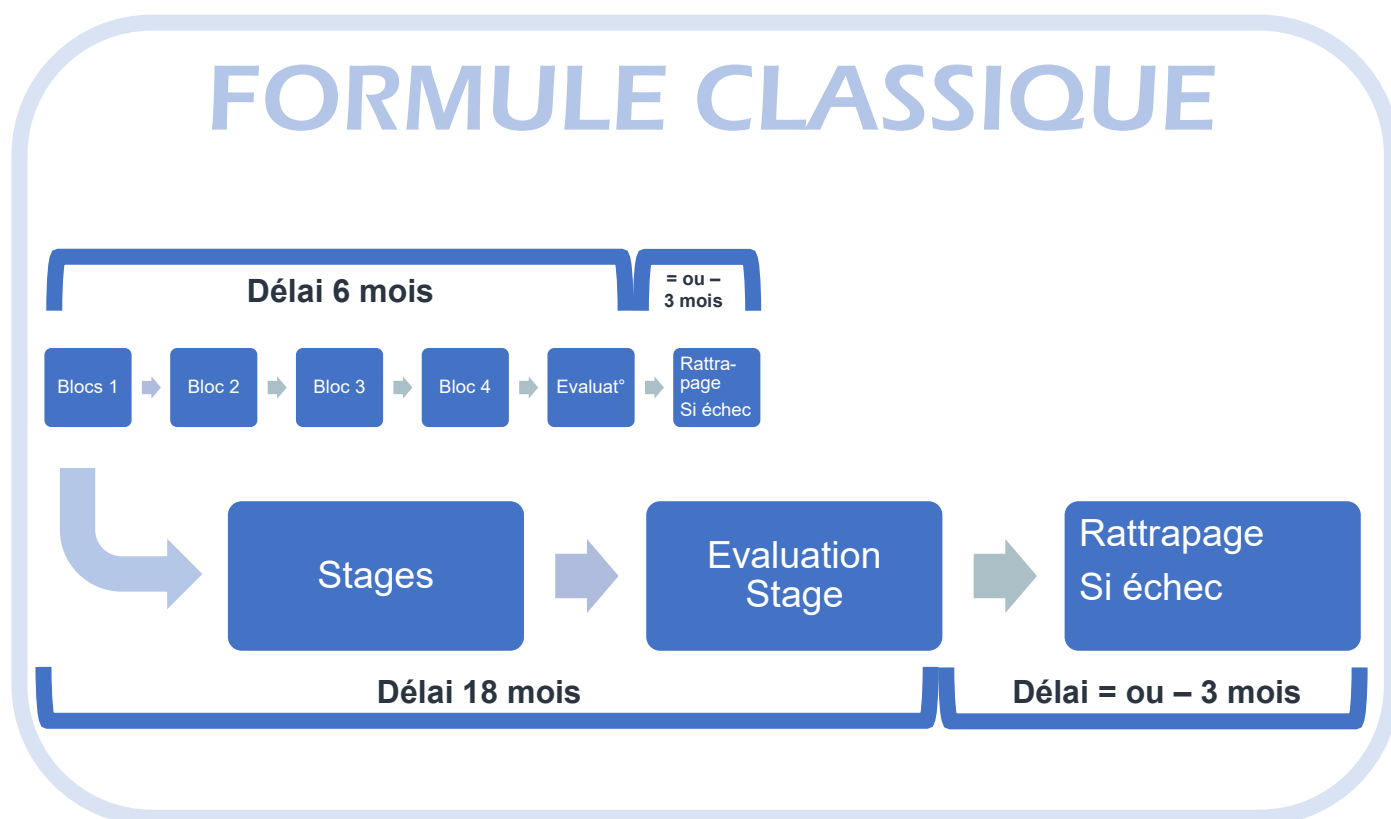
Synoptique MSEducateur et charge de travail des cours spécifiques												
Potentiel : 111:55				Distance synchrone : 0:00				Distance asynchrone : 55:00				Charge théorique totale : 166:55
Thématique 1				Thématique 2				Thématique 3				Thématique 4
Cadre institutionnel et législatif				Didactique et méthodologie				Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Aspect sécuritaire et préventif
Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.
Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.
Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.
Eval S.				Eval S.				Eval S.				Eval S.
Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.
Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale
7:30				103:10				42:00				11:00
CS221				CS221				CS231				CS241
Cadre institutionnel et législatif				Communication « générale et technique »				Les facteurs physiologiques, biomécaniques				Les règles d'hygiène et sécurité dans le cadre
Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				compétitif : matériel, outils, affichages,
Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.				équipement
Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				La déontologie, l'équité, la parité et la lutte
Eval S.				Eval S.				Eval S.				contre les discriminations
Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.
Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail				Enq/Form S.
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale				Enq/Form S.F.
3:15				2:15				20:45				Eval S.
CS212				CS222				CS232				Eval S.F.
Cadre réglementaire international incluant la				Placements, techniques, postures et les effets				La Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines				Charge théo. travail
Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Charge théo. travail
Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.				Charge théo. travail
Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Charge théo. travail
Eval S.				Eval S.				Eval S.				Charge théo. travail
Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.				Charge théo. travail
Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale
4:15				20:30				5:15				5:30
CS223				CS233				CS234				CS242
Les outils au service de l'analyse technique et de				La formalisation des objectifs / Tests et bilans /				Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation				Le suivi longitudinal des compétiteurs / la
Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				prophylaxie / la gestion des pathologies / la
Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.				rééducation / la réhabilitation / le retour à la
Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				compétition
Eval S.				Eval S.				Eval S.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.
Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.				Enq/Form S.
Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail				Enq/Form S.F.
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale				Eval S.
3:15				7:30				8:30				Eval S.F.
CS224				CS234				CS235				Charge théo. travail
Les outils et la conception d'une séance				Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation				La planification, la périodisation et le projet				Charge théo. travail
Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Charge théo. travail
Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.				Charge théo. travail
Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Charge théo. travail
Eval S.				Eval S.				Eval S.				Charge théo. travail
Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.				Charge théo. travail
Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale
10:20				8:30				10:30				10:30
CS225				CS226				CS227				
La planification, la périodisation et le projet				Les stratégies et les outils utilisés en				Réaliser un stage didactique, pédagogique et				
Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				Préds. Dist. Sps. Dist. Asps.				
Enq/Form S.				Enq/Form S.				Enq/Form S.				
Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				Enq/Form S.F.				
Eval S.				Eval S.				Eval S.				
Eval S.F.				Eval S.F.				Eval S.F.				
Charge théo. travail				Charge théo. travail				Charge théo. travail				
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale				
10:30				5:20				5:20				

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS211	Expliquer et appliquer les textes qui structurent les institutions et l'organisation du sport et la formation des encadrants en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique.	3	3
	Comparer et mesurer procédures adaptées dans le cadre de ses missions éducatives, en cohérence avec les orientations et obligations institutionnelles.	3	3
CS212	Expliquer et appliquer les règlements techniques et éthiques internationaux encadrant la pratique des disciplines spécifiques (IWF, IPF).	3	3
	Expliquer et appliquer les principes et procédures de la lutte contre le dopage dans ses missions éducatives et de prévention auprès des pratiquants.	3	3
CS221	Construire et adapter la communication interpersonnelle aux différents contextes, publics et cultures dans le cadre du sport de niveau national et international.	3	4
	Appliquer une communication technique efficace pour encadrer, corriger et motiver les sportifs dans un environnement compétitif.		3
CS222	Organiser et appliquer les techniques, les postures, les placements des mouvements d'arraché et d'épaulé-jeté, en lien avec les effets recherchés et avec une cohérence posturale, sécuritaire et d'efficacité en contexte de performance.	3	3
	Organiser et appliquer les techniques les postures, les placements des mouvements de squat, bench press et deadlift, en lien avec les effets recherchés et avec une cohérence posturale, sécuritaire et d'efficacité en contexte de performance.	3	3
CS223	Intégrer des outils numériques adaptés pour enregistrer, visualiser et analyser des mouvements sportifs dans un objectif de performance.	3	
	Mesurer les données recueillies pour formuler un retour pertinent et adapté à l'athlète.		3
CS224	Construire une séance complète structurée selon les composantes clés de l'entraînement sportif.	3	
	Appliquer et utiliser les outils adaptés pour encadrer efficacement chaque phase de la séance.		3
CS225	Construire et appliquer une planification et une périodisation cohérentes avec les objectifs et contraintes des sportifs de niveau national et international, intégrant le projet sportif global.	3	3
	Examiner, et mesurer pour réguler et prévenir efficacement au cours de l'entraînement afin d'optimiser la performance et minimiser les risques.	3	3
CS226	Construire et appliquer des stratégies adaptées au contexte des compétitions nationales et internationales dans l'un des 2 sports	3	3
	Appliquer et mesurer les outils et méthodes tactiques pour accompagner la gestion optimale des compétiteurs pendant les phases de compétition dans l'un des 2 sports		3
CS227	Construire une séance et une saison dans l'un des 2 sports, utilisant l'ensemble des paramètres acquis, auprès d'un public correspondant aux objectifs du MSED HPL, dans le cadre du perfectionnement sportif	3	3
	Expliquer les fondamentaux techniques des gestes sportifs vus au cours de la formation	3	2
CS231	Intégrer et expliquer les facteurs physiologiques, biomécaniques, neuro-musculaires, métaboliques et nutritionnels impliqués dans la performance sportive.	3	2
	Organiser et appliquer ces facteurs dans l'analyse, la planification et la mise en œuvre d'un entraînement adapté au développement de la performance.	3	3
CS232	Mesurer les finalités, la structure et les critères d'évaluation du Profil fédéral dans la discipline.		3
	Expliquer le fonctionnement du DLTA et son rôle dans le suivi et l'orientation des sportifs.	3	2
CS233	Construire et mesurer des objectifs d'entraînement à partir de tests, de données observables et de bilans.	3	3
	Expliquer et mesurer les résultats pour proposer une planification individualisée orientée vers la performance.	3	3
CS234	Différencier les indicateurs clés de Haut Potentiel Sportif à travers l'analyse du Profil fédéral et du DLTA.	3	
	Appliquer ces dispositifs pour orienter et accompagner les HPS dans une dynamique de performance à long terme.		3
CS241	Examiner les normes et obligations en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre compétitif.	3	
	Appliquer les dispositifs et équipements nécessaires à un environnement compétitif sécurisé.		3
CS242	Organiser et intégrer les étapes du suivi longitudinal du compétiteur en lien avec la santé, la prévention et la gestion des blessures.	3	
	Différencier et appliquer les contenus et charges d'entraînement lors des phases de revalidation, de réathlétisation et de retour à la compétition.	3	3
CS251	Décrire et appliquer une posture professionnelle conforme aux principes de déontologie, d'équité, de parité et de respect de la diversité dans l'encadrement sportif.	2	3

4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.



Descriptif :

Les blocs intègrent l'entièreté des modules de formation en présentiel du MEd HPL, avec une intégration obligatoire des modules sous cités dans les Blocs 1 & 2 :

- Bloc 1 & 2 :
 - Thématique 1 :
 - CS211
 - CS212
 - Thématique 2 :
 - CS222
 - Thématique 3 :
 - CS231
 - CS232
 - Thématique 4 :
 - CS241

➔ En cas d'échec une session de rattrapage est organisée dans les 3 mois suivant l'épreuve initiale.

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Intégrer et appliquer le cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres et des sportifs identifiés sur le plan national.
- Intégrer et appliquer cadre réglementaire International incluant la lutte contre le dopage (IWF & IPF).

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 10%**

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
2

- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**

- CS211_ Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres et des sportifs identifiés sur le plan national.
- CS212_ Cadre réglementaire International incluant la lutte contre le dopage (IWF & IPF).

▪ **Fiche ECTS : CS211**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS211

Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres et des sportifs identifiés sur le plan national

2. Résumé / présentation

Ce module vise à permettre au futur moniteur sportif éducateur de situer son action dans le paysage institutionnel du sport en Wallonie et en Belgique afin d'appliquer les cadres réglementaires en vigueur, et de s'aligner sur les dispositifs reconnus pour la formation des encadrants et l'accompagnement des sportifs identifiés.

3. Concepts / Mots-clés

Cadre institutionnel wallon	Adeps	Formation des cadres	Dispositifs reconnus
Fédération Wallonie-Bruxelles	Brevets Adeps	Gouvernance sportive	Fonction d'éducateur sportif
Décret Sport	Sportif identifié		

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer et appliquer les textes qui structurent les institutions et l'organisation du sport et la formation des encadrants en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique.			✓				✓	
	Comparer et mesurer procédures adaptées dans le cadre de ses missions éducatives, en cohérence avec les orientations et obligations institutionnelles.			✓				✓	
Micro	Expliquer les spécificité et les cadres des institutions : l'Adeps, les fédérations sportives reconnues, les pouvoirs publics (FWB, COCOF, etc.) dans l'organisation du sport en Belgique francophone et sur le plan national.			✓					
	Appliquer les procédures liées à l'encadrement en sécurité, la déclaration d'activités ou l'usage des infrastructures selon les règles institutionnelles.							✓	
	Différencier et appliquer les parcours de formation (brevets, recyclages) applicables à son rôle de moniteur.			✓				✓	
	Différencier et appliquer les dispositifs d'accompagnement des sportifs identifiés (centres, plans de détection, conventions).			✓				✓	
	Construire ses pratiques éducatives en intégrant les attentes, normes et finalités du cadre institutionnel (ex. : inclusion, mixité, santé).							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓				✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...).. VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:10	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:05	0:05	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut juridique des clubs et des fédérations	CG211	***	Intégrer et appliquer cadre réglementaire International inclus	CS212	***
Responsabilité civile et pénale du cadre sportif	CG212	***	Le Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines & Les Hauts	CS232/234	*
			La déontologie, l'équité, la parité et la lutte contre les discriminations	CS251	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /
Membre du CA, d'une CT ou la Coordinatrice Tech. (actuel ou passé), sur attestation du Président en exercice.	/.....

▪ **Fiche ECTS : CS212**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS212

Cadre réglementaire International incluant la lutte contre le dopage (IWF & IPF)

2. Résumé / présentation

Ce module vise à intégrer et à appliquer les règles internationales encadrant la pratique sportive, en particulier dans le contexte de l'haltérophilie (IWF) et du powerlifting (IPF). Il intègre également les procédures et principes de la lutte contre le dopage, conformément aux réglementations internationales, notamment le Code mondial antidopage.

3. Concepts / Mots-clés

Règlements internationaux IWF (International Weightlifting Federation)	IPF (International Powerlifting Federation) Code mondial antidopage (AMA/WADA)	Lutte contre le dopage Responsabilité de l'encadrant Sanctions disciplinaires	Règlements internationaux Procédures de contrôle Substances interdites Fair-play
--	---	---	---

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer et appliquer les règlements techniques et éthiques internationaux encadrant la pratique des disciplines spécifiques (IWF, IPF).			✓				✓	
	Expliquer et appliquer les principes et procédures de la lutte contre le dopage dans ses missions éducatives et de prévention auprès des pratiquants.			✓				✓	
Micro	Expliquer et appliquer les règles principales de compétition, de sécurité et de classification imposées par l'IWF et l'IPF.			✓				✓	
	Appliquer le Code mondial antidopage et en expliquer les objectifs, obligations et principes.							✓	
	Résumer et appliquer les textes relatifs aux substances et méthodes interdites, et les responsabilités du personnel d'encadrement (principe de « responsabilité stricte »).			✓				✓	
	Décrire et appliquer les protocoles auprès des pratiquants les procédures de contrôle antidopage (notification, prélèvement, droits et devoirs).		✓					✓	
	Appliquer une démarche de sensibilisation à l'éthique sportive, à la prévention du dopage et à la promotion de l'intégrité.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓				✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:10	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:05	0:05	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Lutte contre le dopage : entre prévention et répression	CG213	***	Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres et des sportifs identifiés sur le plan national	CS211	***
			Les stratégies et les outils utilisés en compétitions nationales et internationales	CS226	**
			Le Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines & Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation avec le Profil fédéral et le DLTA (IDHPS) des 2 disciplines	CS232/234	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /
Membre du CA, d'une CT ou la Coordinatrice Tech. (actuel ou passé), sur attestation du Président en exercice.	/.....

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre le rôle de l'Educateur et ses outils dans la transmission des savoirs et savoir-faire spécifiques.
- Être capable d'adapter les contenus de séances en fonction du public et du niveau rencontré, afin de pouvoir encadrer tout public, de la pratique loisir à compétitive nationale et internationale, avec une pédagogie adaptée.
- Être capable d'utiliser les moyens didactiques adéquats et faire preuve de méthode pour faciliter l'accès et l'apprentissage des sports concernés.
- Etc.

▪ Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 40%

▪ Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 7

▪ Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :

- CS221_ Communication « générale et technique » interpersonnelle liée au Sport de niveau national et international.
- CS222_ Placements, techniques, postures et les effets recherchés et induits dans un but de performance sportive (Répertoire gestuel).
- CS223_ Les outils au service de l'analyse technique et de la performance (vidéo, accéléromètres,...).
- CS224_ Les outils et la conception d'une séance (préséance / échauffement / corps de séance / retour au calme / récupération).
- CS225_ La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur les niveaux nationaux et internationaux / Savoir Observer-réguler-prévenir.
- CS226_ Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationales et internationales.
- CS227_ Réaliser un stage didactique, pédagogique et organisationnel.

▪ **Fiche ECTS : CS221**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS221

Communication « générale et technique » interpersonnelle liée au Sport de niveau national et international

2. Résumé / présentation

Ce module vise à développer la capacité à communiquer de façon claire, adaptée et professionnelle dans des contextes sportifs nationaux et internationaux. Il s'agit autant de communication générale (relationnelle, interculturelle, organisationnelle) que technique (transmission d'indications précises, feedbacks, consignes, etc.), en s'adaptant aux différents publics (sportifs, officiels, collègues, entraîneurs, etc.).

3. Concepts / Mots-clés

Communication interpersonnelle Feedback sportif Contexte multiculturel Communication internationale
Communication technique Langage non-verbal Communication en compétition Clarté des consignes
Conduite d'entretien Relation entraîneur-sportif

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et adapter la communication interpersonnelle aux différents contextes, publics et cultures dans le cadre du sport de niveau national et international.			✓					✓
	Appliquer une communication technique efficace pour encadrer, corriger et motiver les sportifs dans un environnement compétitif.							✓	
Micro	Appliquer l'emploi d'un vocabulaire clair, précis et adapté au niveau des pratiquants dans ses interventions techniques.							✓	
	Caractériser et adapter son langage verbal et non-verbal selon le contexte (entraînement, compétition, échange avec un officiel ou un athlète).			✓					✓
	Appliquer un feedback constructif, immédiat et motivant, en tenant compte des émotions et de la réceptivité de l'athlète.							✓	
	Appliquer une communication respectant les différences culturelles dans la communication avec des interlocuteurs internationaux.							✓	
	Expliquer et adapter une situation de communication complexe (conflit, tension, stress compétitif) de façon professionnelle et éthique.			✓					✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Pratiques et ressources d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					v		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	v						

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:10	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:05	0:05	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-emotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232		Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	*
			Les outils au service de l'analyse technique et de la performance	CS223	*
			La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur	CS225	*
			Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationales	CS226	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEEES HACUMESSE 2ème degré ou DEJEPS HMFA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS222**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS222

Placements, techniques, postures et les effets recherchés et induits dans un but de performance sportive (Répertoire gestuel)

2. Résumé / présentation

Ce module vise à permettre au futur Moniteur Sportif Éducateur de construire, d'organiser, d'appliquer et de démontrer les techniques fondamentales de l'haltérophilie et du powerlifting, en mettant en lien les placements, postures, enchaînements techniques et les effets biomécaniques attendus. Il s'agit de développer un répertoire gestuel cohérent et adapté à la recherche de performance, tout en respectant les normes techniques et de sécurité propres à chaque discipline.

3. Concepts / Mots-clés

Répertoire gestuel	Powerlifting (squat, bench press, deadlift)	Chaînes musculaires	Technique optimisée
Postures fondamentales	Placement segmentaire	Transfert de force	Prévention des blessures
Haltérophilie (arraché, épaulé-épaulé)		Biomécanique sportive	Exécution en charge maximale

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Organiser et appliquer les techniques, les postures, les placements des mouvements d'arraché et d'épaulé-jeté, en lien avec les effets recherchés et avec une cohérence posturale, sécuritaire et d'efficacité en contexte de performance.			✓				✓	
	Organiser et appliquer les techniques les postures, les placements des mouvements de squat, bench press et deadlift, en lien avec les effets recherchés et avec une cohérence posturale, sécuritaire et d'efficacité en contexte de performance.			✓				✓	
Micro	Expliquer et contruire un mouvement en phases techniques et expliquer les objectifs moteurs de chaque phase (prise d'élan, extension, réception, verrouillage, etc.).			✓				✓	
	Différencier et mesurer les placements inadaptés en identifiant les compensations, asymétries ou manques de coordination.			✓				✓	
	Expliquer et appliquer des repères visuels, cognitifs et verbaux pour construire une posture et la qualité d'exécution.			✓				✓	
	Séquencer et Adapter les consignes techniques selon le niveau du pratiquant et la charge mobilisée.		✓						✓
	Examiner et mesurer les effets mécaniques induits par les placements (alignements, angles, leviers) et leurs impacts sur la performance et la sécurité.			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓			✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓	✓	✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓	✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:00	0:00	5:00	10:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
10:00	0:00	0:00	10:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	**	Les outils au service de l'analyse technique et de la performance	CS223	**
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement	CG222	**	Les outils et la conception des composantes d'une séance d'entraînement	CS224	***
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	***	La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur l'entraînement	CS225	**
			Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationales	CS226	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEEES HACUMESSE 2ème degré ou DEJEPS HMFA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS223**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS223

Les outils au service de l'analyse technique et de la performance (vidéo, accéléromètres,...)

2. Résumé / présentation

Ce module vise à doter le futur Moniteur Sportif Éducateur des compétences nécessaires pour utiliser des outils technologiques simples (vidéo, applications mobiles, accéléromètres, plateformes, etc.) afin de mesurer, analyser et interpréter des données techniques liées à la performance. Il s'agit de soutenir l'apprentissage gestuel, de corriger les erreurs et d'objectiver les progrès dans une logique d'amélioration continue.

3. Concepts / Mots-clés

Analyse technique	Accéléromètre	Données motrices	Application mobile (ex. : Coach's
Outils numériques	Feedback visuel	Vitesse d'exécution	Eye, IronPath, MyLift, etc.)
Vidéo différée	Mesure de la performance	Pédagogie assistée par la technologie	

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer des outils numériques adaptés pour enregistrer, visualiser et analyser des mouvements sportifs dans un objectif de performance.			✓					
	Mesurer les données recueillies pour formuler un retour pertinent et adapté à l'athlète.							✓	
Micro	Organiser une captation vidéo ou une mesure simple avec un outil numérique adapté à la discipline.			✓					
	Expliquer et mesurer les critères techniques observables (vitesse, trajectoire, stabilité, rythme).			✓				✓	
	Construire un retour technique basé sur les données recueillies (feedback objectif et compréhensible).							✓	
	Expliquer et appliquer le choix d'un outil en fonction de l'objectif pédagogique ou de performance (pertinence et accessibilité).			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓		✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	***	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	**
			Les outils et la conception d'une séance (préséance / échauff	CS224	**
			La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur	CS225	***
			Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationale	CS226	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS224**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS224

Les outils et la conception d'une séance (préséance / échauffement / corps de séance / retour au calme / récupération).

2. Résumé / présentation

Ce module vise à organiser et construire, structurer et outiller une séance complète d'entraînement, en intégrant ses différentes composantes selon des objectifs clairs, une logique pédagogique et une démarche sécuritaire et progressive.

3. Concepts / Mots-clés

Planification de séance
Échauffement spécifique
Corps de séance

Retour au calme
Récupération active
Progressivité

Objectif pédagogique
Outils d'encadrement

Cohérence structurelle
Sécurité motrice

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire une séance complète structurée selon les composantes clés de l'entraînement sportif.			✓					
	Appliquer et utiliser les outils adaptés pour encadrer efficacement chaque phase de la séance.							✓	
Micro	Prédire les objectifs et les contenus de chaque phase de la séance en fonction du public et du contexte.			✓					
	Construire une séance logique, progressive et sécuritaire (de la préséance au retour au calme).			✓					
	Appliquer et calculer les exercices, les consignes et l'intensité selon la phase ciblée et le niveau des pratiquants.							✓	
	Appliquer par l'utilisation des supports et outils d'encadrement (fiche séance, pictogrammes, minuteur, démonstrations, etc.) pour faciliter la mise en œuvre.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓	✓	✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓	✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				10:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	5:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:00	0:00	0:00	5:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des tacteurs de	CG221	**	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de	CG222	**	Les outils au service de l'analyse technique et de la perform	CS223	**
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	***	La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur	CS225	**
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste	CG234	**	Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationa	CS226	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMSE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS225**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS225

La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur les niveaux nationaux et internationaux / Savoir Observer-réguler-prévenir.

2. Résumé / présentation

Ce module vise à développer la capacité du futur moniteur sportif éducateur à organiser et appliquer par la mise en œuvre d'une planification et d'une périodisation adaptées aux exigences du sport de haut niveau (national et international), tout en intégrant la dimension de projet sportif. Il inclut également l'acquisition de méthodes d'observation, de régulation et de prévention pour optimiser la performance et la sécurité des sportifs.

3. Concepts / Mots-clés

Planification sportive	Sport de haut niveau	Prévention des blessures	Suivi de l'athlète
Périodisation	Observation technique	Adaptation progressive	Gestion de la charge
Projet sportif	Régulation de l'entraînement		

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et appliquer une planification et une périodisation cohérentes avec les objectifs et contraintes des sportifs de niveau national et international, intégrant le projet sportif global.			✓				✓	
	Examiner, et mesurer pour réguler et prévenir efficacement au cours de l'entraînement afin d'optimiser la performance et minimiser les risques.			✓				✓	
Micro	Prédire et appliquer un calendrier d'entraînement structuré en cycles (macro, méso, micro) adapté aux périodes compétitives.			✓				✓	
	Organiser et appliquer des indicateurs d'observation technique et physique pour suivre l'évolution des sportifs.			✓				✓	
	Expliquer et mesurer les contenus et intensités d'entraînement en fonction des observations et du ressenti des athlètes et permettre un ajustement.			✓				✓	
	Prédire les signes de surcharge d'entraînement ou de risques de blessure et construire des actions préventives appropriées.			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓			✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓	✓	✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓	✓	✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				10:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	5:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:00	0:00	0:00	5:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des tacteurs de	CG221	**	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	*
Principes méthodologiques du perfectionnement et de	CG222	***	Les outils au service de l'analyse technique et de la perform	CS223	**
La machine humaine à l'effort	CG233	***	Les outils et la conception des composantes d'une séance (p	CS224	***
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste	CG234	**	Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationa	CS226	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMSE 2ème degré ou DEJEPS HMMA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS226**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS226

Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationales et internationales

2. Résumé / présentation

Ce module doit permettre d'intégrer et d'appliquer des stratégies adaptées aux compétitions sportives nationales et internationales. Il s'agit également de maîtriser les outils tactiques et logistiques permettant d'optimiser la préparation, la gestion et la performance en contexte compétitif.

3. Concepts / Mots-clés

Stratégie de compétition
Planification tactique
Analyse d'adversaire

Gestion du temps
Outils de suivi
Préparation mentale

Logistique sportive
Communication en compétition

Adaptabilité
Performance en compétition

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et appliquer des stratégies adaptées au contexte des compétitions nationales et internationales dans l'un des 2 sports			✓				✓	
	Appliquer et mesurer les outils et méthodes tactiques pour accompagner la gestion optimale des compétiteurs pendant les phases de compétition dans l'un des 2 sports							✓	
Micro	Examiner les forces et faiblesses des adversaires et appliquer la stratégie en conséquence. Générer des connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée de manière optimale en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il est capable de d'argumenter ses choix (O5-O6-O7)			✓				✓	
	Calculer la gestion du temps, des pauses et de la récupération en compétition. Identifier les moyens de communication avec les sportifs dans une séance. Il distingue les plus appropriées en fonction du contexte. (O9-O10)							✓	
	Appliquer des outils de suivi (tableaux, applications, observations) pour ajuster les décisions en temps réel.							✓	
	Organiser et pratiquer pour communiquer efficacement avec les sportifs et l'équipe technique pour optimiser la prise de décision.			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Pratiques et ressources d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v	v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v		v			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓			

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05	0:00	0:00	0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges et au Chapitre Annexe de ce présentahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-emotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	---	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	***
La machine humaine à l'effort	CG233	***	Les outils au service de l'analyse technique et de la performance	CS223	**
			Les outils et la conception des composantes d'une séance (p	CS224	**
			La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur	CS225	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS227**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS227

Réaliser un stage didactique, pédagogique et organisationnel

2. Résumé / présentation

Ce module permet au futur Moniteur Sportif Educateur de mettre en œuvre, en situation réelle et encadrée, les compétences pédagogiques, didactiques et organisationnelles acquises par l'ensembles des modules dispensés au cours de la formation. Il s'agit de planifier, animer, observer et réguler des séances auprès d'un public identifié, avec un objectif de transmission, d'accompagnement et d'évaluation des apprentissages sportifs sous tutelle de son maître de stage.

3. Concepts / Mots-clés

Mise en situation pédagogique	Transmission des contenus	Évaluation formative	Sécurité en séance
Stage en autonomie accompagnée	Didactique sportive	Régulation pédagogique	Posture
	Observation du public	Analyse de pratique	Organisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire une séance et une saison dans l'un des 2 sports, utilisant l'ensemble des paramètres acquis, auprès d'un public correspondant aux objectifs du MSED HPL, dans le cadre du perfectionnement sportif			✓				✓	
	Expliquer les fondamentaux techniques des gestes sportifs vus au cours de la formation			✓			✓		
Micro	Construire des séances complètes en fixant des objectifs et proposer par des interventions une adaptation des apprentissages en fonction du niveau des pratiquants			✓				✓	
	Intégrer les feedbacks de manière efficiente et efficace ; s'assurer de leur impact sur le pratiquant			✓					
	Appliquer une méthodologie de communication et s'assurer de sa portée / de son efficacité ; vérifier les effets attendus vs les effets produits							✓	
	Appliquer les éléments / les facteurs permettant de créer un climat motivationnel positif dans une séance							✓	
	Organiser l'utilisation rationnelle et pertinente de l'espace mis à disposition pour l'entraînement			✓					
	Organiser son positionnement dans l'espace dont j'ai la gestion pour prévenir tout type d'accident			✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
						✓	✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓		✓			✓		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				51:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
51:00:00	0:00	0:00	51:00:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	45%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Thématique 2		***
			Thématique 3, 5		**
			Thématique 1, 4		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	Soit 1 maître de stage pour les 2 parties de stage 35h + 15h,
Matériel	Salle affiliée et équipée

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Être capable de comprendre, de se référer et d'appliquer aux principaux facteurs de base déterminants des sports concernés : anatomie, biomécanique, physiologie, aspects neuro-musculaires, bioénergétiques,...
- Être capable d'analyser, de décomposer et d'appliquer les mouvements des disciplines concernées au sein de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » en utilisant les standards sécuritaires et de compétition.
- Organiser et appliquer les bases biomécaniques, physiologiques et adaptatives nécessaires à l'analyse des mouvements.
- Construire et appliquer les tests et bilans liés aux disciplines concernées.
- Intégrer et appliquer des séquences d'entraînement adaptées à tous les âges, selon les règles fédérales, du DLTA et des IDHPS en intégrant le processus du DLTA et de l'IDHPS.
- Etc.

▪ Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 30%

▪ Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 4

▪ Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :

- CS231_ Les facteurs physiologiques, biomécaniques (techniques), neuro-musculaires, métaboliques et nutritionnels liés de l'activité et de la performance sportive.
- CS232_ Le Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines.
- CS233_ La formalisation des objectifs / Tests et bilans / du profil du compétiteur ayant pour objectif la performance sportive.
- CS234_ Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation avec le Profil fédéral et le DLTA (IDHPS) des 2 disciplines.

■ **Fiche ECTS : CS231**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS231

Les facteurs physiologiques, biomécaniques (techniques), neuro-musculaires, métaboliques et nutritionnels liés de l'activité et de la performance sportive

2. Résumé / présentation

Ce module permet d'intégrer les connaissances fondamentales sur les différents facteurs déterminants de la performance (physiologiques, biomécaniques, neuro-musculaires, métaboliques et nutritionnels) et de les appliquer à l'encadrement, à l'adaptation des charges d'entraînement, et à l'optimisation du développement athlétique dans un cadre sécurisé.

3. Concepts / Mots-clés

Physiologie de l'effort	Métabolismes énergétiques	Préparation physique
Biomécanique sportive	Nutrition sportive	Adaptations physiologiques
Recrutement neuro-musculaire	Charge d'entraînement	Facteurs de la performance

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et expliquer les facteurs physiologiques, biomécaniques, neuro-musculaires, métaboliques et nutritionnels impliqués dans la performance sportive.			✓			✓		
	Organiser et appliquer ces facteurs dans l'analyse, la planification et la mise en œuvre d'un entraînement adapté au développement de la performance.			✓				✓	
Micro	Expliquer les principales réponses et adaptations physiologiques à l'effort (fréquence cardiaque, consommation d'oxygène, fatigue, etc.).			✓					
	Différencier les contraintes biomécaniques d'un geste sportif et leurs implications sur le rendement, la sécurité et la posture.			✓					
	Différencier, expliquer et appliquer les voies métaboliques sollicitées selon le type d'effort (anaérobie alactique/lactique, aérobie) et adapter les contenus en conséquence.			✓				✓	
	Expliquer et mesurer les principes du recrutement neuro-musculaire et leurs impacts sur la performance.			✓				✓	
	Intégrer et appliquer les notions de base en nutrition sportive (hydratation, apport glucidique, timing alimentaire) pour soutenir la performance et la récupération.			✓				✓	
	Mesurer les charges et volumes d'entraînement en tenant compte des indicateurs physiologiques, de la récupération et du niveau du pratiquant.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓				✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	10:00	10:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:00	0:00	5:00	10:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:45
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:25	0:25	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:20	0:20	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	*
La machine humaine à l'effort	CG233	***	Les outils au service de l'analyse technique et de la performance	CS223	**
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**	La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur	CS225	**
			La formalisation des objectifs / Tests et bilans / du profil du	CS233	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMMA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS232**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS232

Le Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines

2. Résumé / présentation

Ce module permet d'intégrer et d'expliquer les référentiels fédéraux (Profil fédéral) et les outils de détection et de développement des sportifs (DLTA). Il vise à situer les pratiquants dans une logique de progression, selon les standards techniques et physiques définis par les fédérations sportives, et à contribuer au suivi de leur développement.

3. Concepts / Mots-clés

Profil fédéral	Détection des talents	Critères de performance	Parcours de l'athlète
DLTA	Progression	Niveaux de développement	Standardisation fédérale
Référentiel disciplinaire	Évaluation		

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Mesurer les finalités, la structure et les critères d'évaluation du Profil fédéral dans la discipline.							✓	
	Expliquer le fonctionnement du DLTA et son rôle dans le suivi et l'orientation des sportifs.			✓			✓		
Micro	Expliquer les niveaux de progression et les attendus définis dans le Profil fédéral.			✓					
	Construire les objectifs, les outils et les étapes du DLTA dans le cadre de la détection et du suivi.			✓					
	Appliquer les référentiels pour situer un pratiquant dans son parcours d'évolution.							✓	
	Mesurer et calculer les données issues du Profil ou du DLTA pour en tirer des axes de travail adaptés.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓				✓		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:10	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:05	0:05	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	**	Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres	CS211	**
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***	Cadre réglementaire International incluant la lutte contre le dopage	CS212	*
La machine humaine à l'effort	CG233	***	Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation avec le Profil fédéral	CS234	***
			Le suivi longitudinal des compétiteurs / la prophylaxie / la gestion des blessures	CS242	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMFA ou DEJEPS HMFA	1995 /
Diplôme Fédéral IDHPS	2023 /

▪ **Fiche ECTS : CS233**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS233

La formalisation des objectifs / Tests et bilans / du profil du compétiteur ayant pour objectif la performance sportive.

2. Résumé / présentation

Ce module vise à former le futur Moniteur Sportif Educateur à planifier, expliquer et appliquer des objectifs individualisés pour des compétiteurs en quête de performance, en s'appuyant sur des tests, bilans et observations permettant d'établir un profil athlétique. L'analyse issue de ces outils permet d'orienter les contenus d'entraînement et le suivi de la progression.

3. Concepts / Mots-clés

Objectifs individualisés	Bilans de performance	Suivi longitudinal	Évaluation initiale et continue
Tests de terrain	Analyse des résultats	Planification individualisée	Adaptation pédagogique
Profil du compétiteur	Performance sportive		

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et mesurer des objectifs d'entraînement à partir de tests, de données observables et de bilans.			✓				✓	
	Expliquer et mesurer les résultats pour proposer une planification individualisée orientée vers la performance.			✓				✓	
Micro	Construire et appliquer des tests pertinents en lien avec les qualités ciblées (force, vitesse, coordination, etc.).			✓				✓	
	Prédire un profil du compétiteur en croisant données physiques, techniques et comportementales.			✓					
	Construire et appliquer des objectifs spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et temporellement définis (SMART).			✓				✓	
	Planifier et appliquer les contenus et charges d'entraînement en fonction des écarts relevés et de la progression observée.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓		✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				7:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	2:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges et au Chapitre Annexe de ce présentahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	***	Les outils au service de l'analyse technique et de la performance	CS223	***
La machine humaine à l'effort	CG233	***	Les stratégies et les outils utilisés en compétitions nationales	CS226	*
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	**	Les facteurs physiologiques, biomécaniques (techniques), nutritionnels	CS231	**
			Le suivi longitudinal des compétiteurs / la prophylaxie / la gestion des blessures	CS242	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMSE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS234**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS234

Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation avec le Profil fédéral et le DLTA (IDHPS) des 2 disciplines

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif de permettre de différencier, d'identifier les athlètes à Haut Potentiel Sportif (HPS) à travers l'exploitation du Profil fédéral et du dispositif DLTA, en lien avec les critères des disciplines de l'haltérophilie et du powerlifting. L'objectif est de mesurer, d'appliquer les profils d'excellence sportive.

3. Concepts / Mots-clés

Haut Potentiel Sportif (HPS)
Profil fédéral
DLTA

Identification des talents
Détection précoce
Critères objectifs

Évaluation comparative
Profils de performance

Suivi individuel
Disciplines à exigences
spécifiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Différencier les indicateurs clés de Haut Potentiel Sportif à travers l'analyse du Profil fédéral et du DLTA.			✓					
	Appliquer ces dispositifs pour orienter et accompagner les HPS dans une dynamique de performance à long terme.							✓	
Micro	Examiner les critères spécifiques de détection du HPS en haltérophilie et en powerlifting dans les référentiels fédéraux.			✓					
	Appliquer des outils d'évaluation (tests, grilles, observations) pour prédire un potentiel de performance futur.							✓	
	Mesurer et positionner un pratiquant dans le parcours fédéral en lien avec les niveaux attendus à chaque étape du DLTA.							✓	
	Prédire des perspectives de développement en intégrant des éléments morphologiques, techniques et psycho-physiques.			✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

3. Modalités et ressources d'enseignement							
Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓							

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...).. VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00	0:00	0:00	8:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges et au Chapitre Annexe de ce présentahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	25%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	**	Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres	CS211	**
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	***	Cadre réglementaire International incluant la lutte contre le	CS212	*
La machine humaine à l'effort	CG233	***	Le Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines	CS232	***
			Le suivi longitudinal des compétiteurs / la prophylaxie / la g	CS242	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMSE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /
Diplôme Fédéral IDHPS	2023 /

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Intégrer, expliquer et appliquer les tenants et aboutissants des risques auxquels le pratiquant est exposé et les moyens de les réguler dans le cadre de l'activité de l'Educateur.
- Être capable de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents dans les structures.
- Connaître les manipulations pour le montage et démontage du matériel.
- Pouvoir encadrer un groupe de pratiquants en toute sécurité.
- Expliquer et appliquer les règles en matière de prévention et de lutte contre le dopage.
- Organiser et mesurer le suivi des sportifs.

▪ Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » dans le cursus de formation : 15%

▪ Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » : 3

▪ Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » :

- CS241_ Les règles d'hygiène et sécurité dans le cadre compétitif : matériel, outils, affichages, équipement.
- CS242_ Le suivi longitudinal des compétiteurs / la prophylaxie / la gestion des pathologies / Le revalidation / la réathlétisation / le retour à la compétition.

▪ **Fiche ECTS : CS241**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS241

Les règles d'hygiène et sécurité dans le cadre compétitif : matériel, outils, affichages, équipement

2. Résumé / présentation

Ce module vise à permettre d'organiser et d'appliquer et de faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques aux contextes de compétition. Il s'agit d'assurer des conditions optimales pour la santé, la sécurité et la conformité réglementaire, en lien avec les exigences matérielles, techniques et organisationnelles.

3. Concepts / Mots-clés

Sécurité en compétition
Hygiène sportive
Conformité du matériel

Équipements de protection
Normes réglementaires
Affichage obligatoire

Prévention des risques
Logistique sportive

Inspection des installations
Responsabilité du cadre

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Examiner les normes et obligations en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre compétitif.			✓					
	Appliquer les dispositifs et équipements nécessaires à un environnement compétitif sécurisé.							✓	
Micro	Examiner la conformité du matériel et des équipements utilisés (barres, disques, plateformes, bancs, etc.).			✓					
	Intégrer l'affichage des consignes, règlements et informations obligatoires en compétition.			✓					
	Appliquer les protocoles d'hygiène liés aux installations, à l'équipement et à la gestion des flux de personnes.							✓	
	Mesurer les risques potentiels et appliquer les mesures correctives nécessaires avant ou pendant la compétition.							✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓			✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓							

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	2:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
60%	15%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention des blessures du geste sportif	CG241	**	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	*
			Les facteurs physiologiques, biomécaniques (techniques), n	CS231	***
			Le suivi longitudinal des compétiteurs / la prophylaxie / la g	CS242	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMFA ou DEJEPS HMFA	1995 /

▪ **Fiche ECTS : CS242**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS242

Le suivi longitudinal des compétiteurs / la prophylaxie / la gestion des pathologies / Le revalidation / la réathlétisation / le retour à la compétition

2. Résumé / présentation

Ce module permet d'organiser et appliquer un suivi global du compétiteur dans une perspective de santé, de performance et de durabilité sportive. Il intègre la prévention des blessures (prophylaxie), la gestion des limitations ou pathologies, la coordination de la revalidation et les étapes de réathlétisation jusqu'au retour sécurisé à la compétition.

3. Concepts / Mots-clés

Suivi longitudinal	Pathologies sportives	Retour à la compétition	Coordination pluridisciplinaire
Prévention des blessures (prophylaxie)	Revalidation	Charge adaptée	Continuité d'entraînement
	Réathlétisation	Contrôle de l'état de forme	

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Organiser et intégrer les étapes du suivi longitudinal du compétiteur en lien avec la santé, la prévention et la gestion des blessures.			✓					
	Différencier et appliquer les contenus et charges d'entraînement lors des phases de revalidation, de réathlétisation et de retour à la compétition.			✓				✓	
Micro	Différencier et expliquer les indicateurs de suivi longitudinal (état de forme, charge perçue, alertes précoces, etc.).			✓					
	Construire des actions de prophylaxie adaptées aux exigences de la discipline.							✓	
	Organiser une collaboration avec les professionnels de santé pour coordonner les étapes de revalidation et de réintégration.			✓					
	Planifier et appliquer la réathlétisation en lien avec les contraintes biomécaniques, physiologiques et compétitives.			✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓				✓		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	✓			

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				✓				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	15%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Deficiences et pratiques sportives (prise en charge spécifique)	CG235	**	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et	CS222	*
Prévention des blessures du geste sportif	CG241	***	Les facteurs physiologiques, biomécaniques (techniques), n	CS231	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltéro/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMFA ou DEJEPS HMFA	1995 /

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

Thématique 5 : Ethique et déontologie

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Être en mesure d'intégrer et d'appliquer les règles de bonnes conduites requises dans le cadre de l'action sportive fédérée par la LFPH.
- Discerner et appliquer la déontologie, l'équité, la parité et la lutte contre les discriminations.

- Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 5%

- Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1

- Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :

- CS251_ La déontologie, l'équité, la parité et la lutte contre les discriminations.

■ **Fiche ECTS : CS251**

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS251

La déontologie, l'équité, la parité et la lutte contre les discriminations

2. Résumé / présentation

Ce module vise à sensibiliser le Moniteur Sportif Educateur aux principes éthiques et sociaux fondamentaux dans l'encadrement sportif. Il s'agit de reconnaître et faire appliquer les valeurs de respect, d'égalité, de non-discrimination et de responsabilité dans toutes les dimensions de la pratique, y compris en contexte compétitif.

3. Concepts / Mots-clés

Déontologie	Lutte contre les discriminations	Inclusion	Comportement professionnel
Équité	Éthique sportive	Neutralité	Valeurs sportives
Parité	Respect des personnes		

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire et appliquer une posture professionnelle conforme aux principes de déontologie, d'équité, de parité et de respect de la diversité dans l'encadrement sportif.		✓					✓	
Micro	Décrire les attitudes, propos ou pratiques discriminatoires (genre, origine, religion, handicap, orientation, etc.).		✓						
	Appliquer les principes de neutralité, d'équité et de respect dans l'encadrement de tous les publics.							✓	
	Distinguer et appliquer un process de manière adaptée face à une situation de non-respect de la déontologie ou d'inégalité.		✓					✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓						

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓	✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	3:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:15	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir un minimum de 50% au module et 60% pour l'ensemble des thématiques. Se reporter au Chapitre 6 du présent Cahier des Charges

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	5%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	CG251	***	Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres	CS211	**
			Cadre réglementaire International incluant la lutte contre le	CS212	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Moodle LFPH
Encadrement	1 formateur / Possibilité de dédoublement de formateur au-delà de 15 participants
Matériel	Tout le matériel d'entraînement haltérophilie/power classique et ou salle de cours avec video projection et places assises.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
MSEd HPL
MSTrain H ou MSTrain PL
Etre détenteur d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ou supérieur en UE
Etre reconnu comme "Expert", en cas de connaissances pointues pour intervenir ponctuellement

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting	 / 2016
BEEES HACUMESE 2ème degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA	1995 /
Membre du CA, d'une CT ou la Coordinatrice Tech. (actuel ou passé), sur attestation du Président en exercice.	/.....

4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

<u>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</u>				
	<i>Code et titre du module</i>		<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Thématique 1	CS211	Cadre institutionnel du sport et de la formation des cadres et des sportifs identifiés sur le plan national	50%	10%
	CS212	Cadre réglementaire International incluant la lutte contre le dopage (IWF & IPF)	50%	
Thématique 2	CS221	Communication « générale et technique » interpersonnelle liée au Sport de niveau national et international	5%	45%
	CS222	Placements, techniques, postures et les effets recherchés et induits dans un but de performance sportive (Répertoire gestuel)	20%	
	CS223	Les outils au service de l'analyse technique et de la performance (vidéo, accéléromètres,...)	5%	
	CS224	Les outils et la conception d'une séance (préséance / échauffement / corps de séance / retour au calme / récupération).	15%	
	CS225	La planification, la périodisation et le projet sportif axés sur les niveaux nationaux et internationaux / Savoir Observer-réguler-adapter	15%	
	CS226	Les stratégies et les outils utilisées en compétitions nationales et internationales	10%	
	CS227	Réaliser un stage didactique, pédagogique et organisationnel	30%	
Thématique 3	CS231	Les facteurs physiologiques, biomécaniques (techniques), neuro-musculaires, métaboliques et nutritionnels liés de l'activité et de la performance sportive	25%	25%
	CS232	Le Profil fédéral et le DLTA, liés aux disciplines	25%	
	CS233	La formalisation des objectifs / Tests et bilans / du profil du compétiteur ayant pour objectif la performance sportive.	25%	
	CS234	Les Hauts Potentiels Sportifs, en adéquation avec le Profil fédéral et le DLTA (IDHPS) des 2 disciplines	25%	
Thématique 4	CS241	Les règles d'hygiène et sécurité dans le cadre compétitif : matériel, outils, affichages, équipement	60%	15%
	CS242	Le suivi longitudinal des compétiteurs / la proprioceptrice / la gestion des pathologies / Le revalidation / la réathlétisation / le retour à la compétition	40%	
Thématique 5	CS251	La déontologie, l'équité, la parité et la lutte contre les discriminations	100%	5%

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (la description des programmes et contenus des stages).

5.1. Présentation du (des) stage(s)

- Le stage didactique et pédagogique peut débuter uniquement après la réussite des examens théoriques.
- Il doit être réalisé et acquis dans un délai de maximum 18 mois à partir de la date d'entrée en formation.
- 50 heures de stage didactique et pédagogique doivent être réalisées, de la façon suivante :
 - Stage 1 : 35 heures de stage didactique et pédagogique,
 - Stage 2 : 15 heures d'organisation d'une ou plusieurs compétition(s) en Haltérophilie ou en Powerlifting au sein de la LFPH, sous tutelle d'un élu, ou d'un des DT de la LFPH qui agira en qualité de Maître de Stage.
- Le candidat doit prévenir le coordinateur de l'opérateur de formation du démarrage de son stage en lui communiquant, via la fiche descriptive du stage, au préalable :
 - Stage 1 :
 - Le nom de son maître de stage
 - Le lieu de stage
 - Les dates et heures de stage
 - Le/les groupe(s) qu'il va encadrer
 - Stage 2 :
 - Le nom de son maître de stage
 - Le lieu de stage
 - Les dates et heures de stage
 - L'évènement et les missions qui seront à effectuer
- Lors de son stage, le candidat devra acquérir les capacités suivantes :
 - Prendre en mains un groupe de niveau technique requis (cf. public-cible de la formation)
 - Mettre en pratique les méthodologies d'apprentissage qu'il a appris durant sa formation
 - Démontrer qu'il connaît les règles techniques, de sécurité, de gestion du public, de programmation et de suivi en compétition.
 - Démontrer son implication et sa capacité à gérer des tâches et missions organisationnelles.
- Le stage didactique doit être effectué avec un maître de stage repris dans la liste de l'opérateur de formation (voir point 5.2). Si le candidat souhaite proposer un maître de stage qui n'est pas dans cette liste, il devra fournir à l'opérateur de formation ses coordonnées, un bref CV et une copie de ses titres pédagogiques. Il ne pourra

commencer son stage que quand/si la commission pédagogique mixte valide le choix de son maître de stage.

Les prestations réalisées lors du stage (stagiaire et maître de stage) sont défrayées à hauteur de 80 €/stagiaire encadré, sauf accord contraire.

5.1.1. Dossier de stage

Se reporter au Chapitre 9 Annexes.

5.1.2. Signalétiques

- Le modèle d'attestation est joint au présent cahier de charges.
- L'attestation de stage reprend : coordonnées du stagiaire, coordonnées du lieu de stage, coordonnées et niveau de qualification du Maître de Stage, domaine d'intervention du stage, calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures, l'évaluation par le Maître de Stage et un commentaire motivant cette évaluation.
- Le stagiaire reçoit un exemplaire de l'attestation à compléter et une information sur les stages dès le début de la formation.
- L'autorisation de commencer le stage est donnée au stagiaire, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique à l'issue de la formation initiale en cas de réussite de l'évaluation pratique.
- Dans le cas où le candidat en stage serait arrêté par le Maître de Stage ou jugé insuffisant à son issue : un contact sera pris avec le Responsable des Formation pour évaluer les suites à donner à la situation.
- Le stagiaire peut disposer d'une seconde chance en stage auprès d'un autre Maître de Stage ou du même si tel en est son choix. L'issue du deuxième stage sera considérée comme déterminante pour la réussite du niveau de formation et l'obtention du brevet. Un modèle de fiche descriptive du stage didactique est disponible au chapitre 9 de ce cahier des charges.
- Une fois le stage didactique terminé, le carnet de stage et le rapport de stage complets doivent être renvoyés à l'opérateur de formation **dans un délai maximum de 18 mois à compter du 1^{er} jour d'entrée en formation**, pour que l'ensemble de la formation puisse être validée.

5.1.3. Annexes à l'attestation de stage

- Avec son attestation de stage, le stagiaire remettra une version digitalisée de ses préparations de séance.
- L'attestation de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique). Il comprend également un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles. Dans le cas où l'espace réservé est insuffisant, le Maître de Stage peut y ajouter le nombre de pages nécessaire à la communication de son rapport d'appréciations et d'évaluations.

5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

- Une liste à jour des Maîtres de stages, sera fournie par la LFPH en début de formation.
- Dans la mesure où un candidat Maître de Stage répond aux conditions de brevet (MS Educateur ou MSTrain pour le stage 1, Elu ou DT de la LFPH) et d'affiliation en tant qu'entraîneur à un cercle reconnu (licence LFPH) : il peut être ajouté à la liste avec l'accord de l'opérateur de formation. Cette demande doit être validée avant l'entame du stage.
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Le Maître de stage n'est nullement obligé d'accepter la mission proposée. Toutefois, en cas d'acceptation, il se doit de respecter les objectifs liés à sa mission.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement par le Maître de Stage.
- L'attestation de stage est signée par le Maître de Stage.
- Le Maître de stage doit veiller à proposer un public cible adapté aux prérogatives du MSED « HPL » et au RAA attendus.

5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Le Maître de Stage exerce cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Il offre des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification visés par le brevet.
- Il s'engage à encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Il s'engage à accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Il reste ouvert au dialogue avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Le Maître de Stage consent à accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Il vise à impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Il communique régulièrement ses remarques et conseille le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (attestation de stage).
- Etc.

5.4. Endroits et niveaux de Stages

- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.
- Indication de l'endroit où le candidat doit réaliser son ou ses stages (stage ADEPS, stage fédéral, structures privées, club, etc.), la structure doit obligatoirement être affiliée.
- Stage didactique à réaliser dans une structure « neutre » par rapport au stagiaire (club reconnu par l'organisme formateur, la Fédération, l'ADEPS, recyclage, etc.)

- Stage à réaliser dans deux structures et deux Maîtres de Stage différents si le cahier des charges va dans ce sens.
- Inadéquation si le stage se réalise dans une structure au sein de laquelle le stagiaire donne cours
- Etc.

5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

Si le stage est conclu par un rapport écrit, il conviendra d'en préciser les objectifs, le plan rédactionnel et l'évaluation. Une ou des grilles comportementales doit / doivent être utilisées (cf. informations sur ce point à la section 6).

- L'évaluation du stage est effectuée par le Maître de Stage.
- L'évaluation est effectuée sur le document ad hoc fourni par l'opérateur de formation.
- L'évaluation de stage représente 13,5% de la note finale, tel que mentionné au point 4.6 et dans la fiche ECTS du stage en 4.3.2.. La réussite du stage représente cependant un critère nécessaire à la réussite de la formation (critère absorbant).
- Le stage peut être entamé à deux reprises. Le cas échéant, le candidat doit obtenir une note suffisante à l'issue du second stage afin de valider cet élément nécessaire de la formation.
- En cas de litige pressenti, le candidat MS Initiateur peut s'adresser au responsable de formation ou à l'opérateur de formation pour y faire appel de la décision du Maître de Stage. Après une prise d'information auprès des diverses parties, l'opérateur de formation fera parvenir sa décision en recours au candidat s'estimant lésé.

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (**la description des modalités d'évaluation**).

6.1. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation finale pour les candidats prend lieu au plus tard 4 mois après la fin de la formation. Les évaluations réalisées en ligne sur le LMS Moodle sont réalisées en cours de trajet au fil de l'évolution dans les modules. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations sont clairement définis et communiqués au candidat préalablement lors de la séance d'information. Sont admis à l'évaluation finale (évaluation pratique) de la phase de formation initiale seuls les candidats étant en ordre autant en termes de quota de présence aux séances présentiels et étant en ordre d'achèvement sur les activités distancielles mise à disposition sur le LMS Moodle.

6.2.1. Présences au cours

- 80% au minimum de taux de présence obligatoire.
- En cas de force majeure, l'absence répétée du candidat reste un motif d'arrêt du trajet de formation. Cependant, les évaluations faites (sur Moodle) et les séances présentiels auxquelles il a assisté sont considérées acquises et dispensatoires pour une durée de deux ans calendrier. Cela est d'application pour les maladies ou invalidités temporaires. L'acquittement subséquent des frais de réinscription est à la discrétion de l'opérateur de formation sur demande motivée du candidat concerné.
- En cas d'une présence manifestement passive et après avertissement par les formateurs, une présence au cours peut être considérée nulle en accord avec l'opérateur de formation et/ou le responsable des formations.
- Une arrivée tardive de plus de 15 minutes sans raison valable (cas de force majeur non prévisible par le stagiaire) sera assimilée à une absence d'une heure (idem par heure entamée).

6.2.2. Autres modalités à décrire

- Le candidat manifestant une attitude contraire aux règlements et chartes observés par la LFPH pourra être exclu de la formation sur base de la décision de l'opérateur de

formation. Tout recours introduit sera examiné par ce dernier dans le respect de son ROI.

- La réussite du stage pratique en club est un élément indispensable à la réussite de la formation.

6.3. Publicité des accès aux évaluations

- Les candidats éligibles à l'évaluation pratique seront convoqués par les canaux de communication habituels. Les dates, heures et lieux de l'évaluation seront communiqués au minimum 10 jours avant l'évaluation. La grille d'évaluation critériée leur sera également fournie, si pas dès le début de la formation, ultérieurement pour cette date.
- Les candidats en situation d'échec seront contactés par le responsable des formations endéans les 8 jours de l'évaluation du candidat.

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Toute absence en évaluation sera assimilée à un échec. Il peut être fait appel de cette décision auprès de l'opérateur de formation par mail endéans les 10 jours de la date de l'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Le candidat arrivant tardivement et sans motif légitime peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci.
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit sans motif légitime ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session est répartie en plusieurs moments en cours de formation via le LMS Moodle et se clôture par l'évaluation théorique et pratique de fin de formation initiale (Mise en Situation) sur base d'une grille d'évaluation critériée annexée au présent cahier des charges et communiquée au candidat selon les dispositions mentionnées au point 6.3. (cf. supra).

Une seconde chance de valider l'évaluation pratique sera accordée aux candidats demandeurs. Cette seconde chance sera organisée au maximum 3 mois après celle-ci.

En cas de force majeure une nouvelle évaluation peut être prévue selon les dispositions mentionnées au point 6.4..

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

Le jury d'évaluation est composé de deux chargés de cours ayant une connaissance approfondie des critères d'évaluation et du trajet de formation (Logiquement MSED « HPL » ou équivalent au minimum).

6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Sauf disposition particulière prise par l'opérateur de formation et mentionnée aux candidats, le Conseiller Pédagogique préside le jury d'évaluation et collecte les pièces justificatives des différentes évaluations en vue de rédiger son Procès-Verbal.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération, etc.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session sera motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation parmi les possibilités ci-dessous. Cette motivation sera argumentée, avec précision, de clarté et de justesse. Cela de façon à permettre au candidat s'estimant lésé de préparer au mieux un recours éventuel.

Liste de phrases de délibération :

- Réussite de plein droit.
- Ajourné(e) en seconde session : absence(s) non justifiée(s).
- Ajourné(e) en seconde session car échec(s) lors du test d'accès au stage.
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Refusé(e) : abandon de la formation.
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée.
- Refusé(e) : absences non justifiée(s).

- Refusé(e) car échec en didactique lors de la formation (mise en situation).
- Refusé(e) car second échec en stage.
- Refusé(e) pour non-complétion des attendus sur LMS Moodle et aucune disposition prise pour valider autrement les acquis d'apprentissages relatifs au contenus digitalisés.

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Les résultats sont communiqués par voie électronique selon le canal d'information habituel entre le responsable des formations et les candidats. Ils sont communiqués au plus tard 8 jours suivant l'évaluation concernée.

Les résultats communiqués comportent les résultats chiffrés et appréciations détaillées et critériées du candidat aux diverses épreuves.

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter est / sont fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire qui doit se tenir dans les délais mentionnés au point 6.5.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (voir recours).

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisée avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.
- Pour rappel, le dossier examiné porte sur la partie spécifique.
- En amont le candidat se devra d'être en ordre :
 - o Des Cours Généraux « Educateur » auprès de l'AG Sport,
 - o De la formation des 1ers soins en milieu sportif,
 - o De sa licence à jour.
 - o De la justification de 3 saisons sportives en qualité de licencié auprès de la LFPH, avec à minima 1 compétition/saison avec un total réalisé (sur 3 saisons au minimum) ou à minima 1 coaching durant une compétition inscrite au calendrier officiel LFPH/saison (sur 3 saisons au minimum).

7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité

- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter.
- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité
 - o La justification de 3 saisons sportives en qualité de licencié auprès de la LFPH, avec à minima 1 compétition/saison avec un total réalisé (sur 3 saisons au minimum) ou à minima 1 coaching durant une compétition inscrite au calendrier officiel LFPH/saison (sur 3 saisons au minimum).
- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin, des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

[illegible]

7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

- Les frais de procédure pour le niveau Moniteur Sportif Educateur s'élèvent à 50€ pour l'édition 2025, incluant les frais d'homologation en cas de réussite.

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Ligue Francophone des Poids et Haltères (LFPH)

Siège social et administratif :

Rue Fagnery 59, 4052 Beaufays, Belgique

Tél +32 (0)475 86 53 87

Email : formation@lfph.be

Site web : www.lfph.be

Coordinateur de Formation des Cadres :
Simon PLENNEVEAUX
Email : formation@lfph.be

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision, seront déclinées les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF, une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

7.9.2. Cours spécifiques

Les brevets Adeps de niveau MS Educateur (anciennement "niveau 2") en haltérophilie et powerlifting sont reconnus comme étant de plein droit équivalents au brevet visé par le présent cahier des charges en ce qui concerne les cours spécifiques. En cas de demande d'équivalence avec le présent brevet, une attestation de réussite à une formation "Premiers Soins en Milieu Sportif" sera exigée.

Toutes les formations de 1ers secours dispensées au sein de l'Union Européenne, n'imposant pas de recyclage et contenant un référentiel traduit en français, permettent l'obtention d'une dispense totale et automatique de la formation des « 1ers soins en milieu sportif ».

Si vous avez les Brevets/diplômes

Vous pouvez être dispensé(e), après une demande officielle, des modules, thématiques suivants ou de l'entièreté du Brevet

Brevet Adeps Niveau 2 Haltérophilie & Powerlifting

Formation spécifique complète :
MSEd Haltérophilie & Powerlifting

BEES HACUMESE 2^{ème} degré ou DEJEPS HMDA ou DEJEPS HMFA + 3 saisons sportives LFPH (dont à minima 1 compétition/saison avec un total réalisé ou à minima 1 coaching durant une compétition inscrite au calendrier officiel LFPH/saison).

Formation spécifique complète :
MSEd Haltérophilie & Powerlifting

BSSA ou BNSSA (France)

Formation sous-citée complète :
1ers soins en milieu sportif

Croix rouge Française :

PSC, GQP, SST, PSE1 ou PSE2, BNS, AFPS,

Membre du CA, d'une CT ou la Coordinatrice Tech. (actuel ou passé), sur attestation du Président en exercice.

Formation spécifique partielle :
CS_211, CS_212, & CS_251

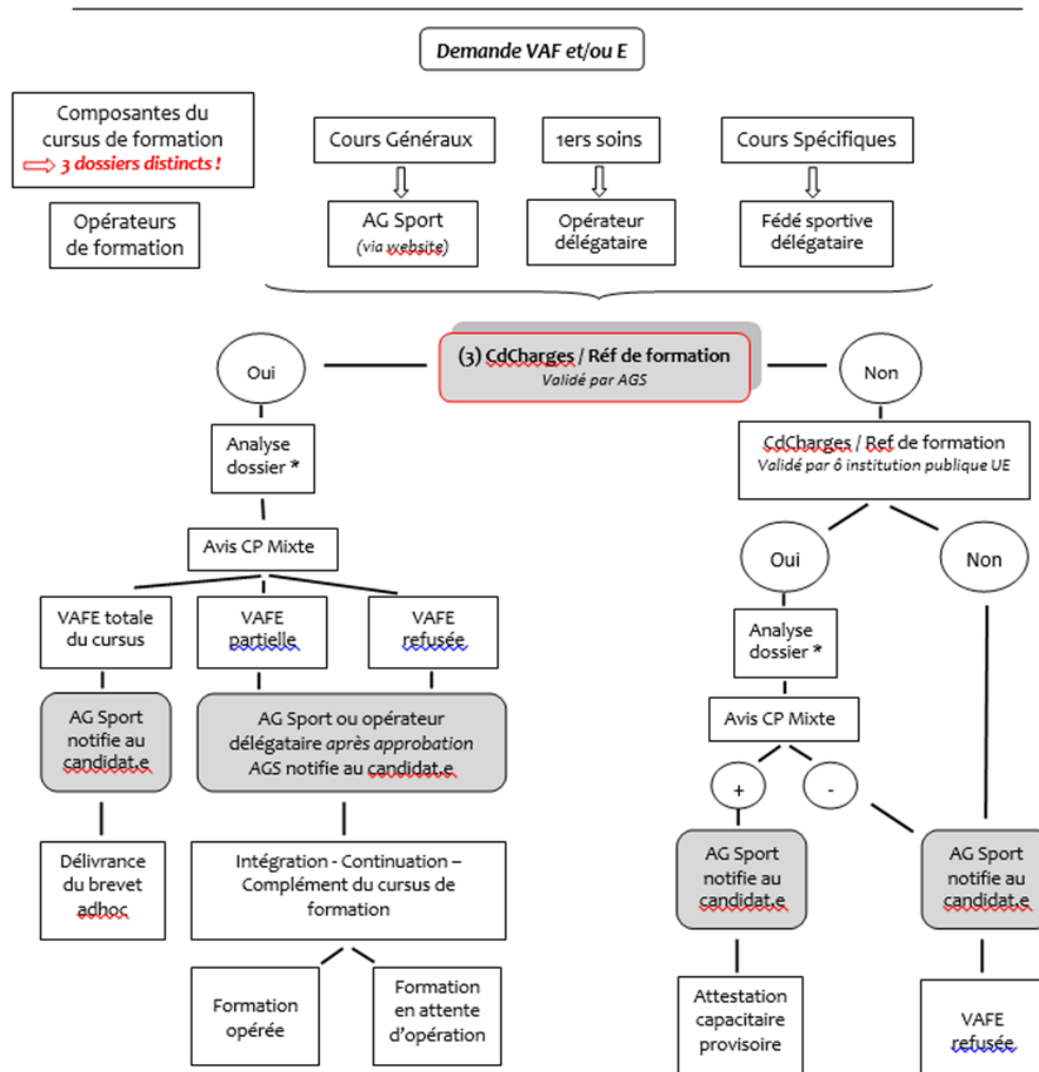
Diplôme Fédéral IDHPS

Formation spécifique partielle : CS_232 & CS_234

AMA/ADEL : Coaches of High Performance Education Program

Formation spécifique partielle : CS_242

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

Annexe : Attestation de stage (évaluation)



Attestation de stage MSEd HPL
HALTÉROPHILIE & POWERLIFTING

NOM, Prénom du stagiaire MSEd HPL :

NOM, Prénom et niveau de qualification du Maître de Stage :

Lieu du stage :

Date de début de stage :

Date de fin de stage :

Nombres de séance :

Durée de chaque séance :

Description succincte des sportifs encadrés :

Appréciation du maître de stage

Critères	Appréciation 1 à 5				
	1	2	3	4	5
Approche générale vis-à-vis des pratiquants					
Installation d'un contexte d'entraînement sécurisé					
Démonstration techniques des mouvements					
Pertinence des explications techniques					
Prise en charge adéquate en fonction de l'âge					
Structure générale des séances					
Utilisation <i>ad hoc</i> des échauffements, étirements et du renforcement					
Le stagiaire fait preuve de déontologie					

= _____ /40

Commentaires du maître de stage :

FORMATION DES CADRES - STAGE 2 : ORGANISATIONNEL

Rapport de synthèse de stage (Tuteur) : MS Educateur HPL			
Nom :		Prénom :	

A remplir par le stagiaire :

Quelles ont été les missions effectuées lors du stage :

Quelles ont été les difficultés rencontrées lors du stage :

Quels sont mes points forts et mes points faibles :

A faire remplir par le maître de stage (Rapport du responsable en fin d'activité) :

Appréciation globale sur la participation du stagiaire :

Evaluation :	NA (Non acquis)	EVA (En voie d'acquisition)	A (Acquis)	AM (Acquis Maîtrisé)
Quotation :	NA : 20%	EVA : 40%	A : 70%	AM : 100%
Ponctualité :	NA	EVA	A	AM
Efficacité :	NA	EVA	A	AM
Autonomie :	NA	EVA	A	AM
Prise d'initiative :	NA	EVA	A	AM
Implication / Enthousiasme :	NA	EVA	A	AM
Tenue vestimentaire :	NA	EVA	A	AM
Langage :	NA	EVA	A	AM

A remplir si l'évènement le justifie :

Adéquat° du projet avec la LFPH :	NA	EVA	A	AM
Organisation du projet :	NA	EVA	A	AM
Conduite du projet :	NA	EVA	A	AM
Gestion d'équipe :	NA	EVA	A	AM
Informat°/format° d'équipe :	NA	EVA	A	AM
Mise en place de l'action :	NA	EVA	A	AM
Gestion de l'action :	NA	EVA	A	AM
Compte rendu de l'action :	NA	EVA	A	AM
Intérêt final pour la LFPH :	NA	EVA	A	AM
Duplication possible :	NA	EVA	A	AM

Remarques du maître de stage :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Evaluation finale du maître de stage : cocher la case colorée correspondante

NA	EVA	A	AM
20%	40%	70%	100%

NA : si 40% ou + des items sont NA,

EVA : si 20% ou + des items NA, quel que soit les évaluations de autres items,

EVA : si 40% ou + des items EVA incluant – de 40% d'items NA,

A : si – de 20% EVA, si -40% EVA (incluant -20% d'items NA), les autres items étant A ou AM

AM : si 100% des items sont A ou AM (incluant 80% ou + d'items AM).

Date et signature du stagiaire :

Date et signature du maître de stage :

**MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING**

Nom du candidat : _____

Feuillet 1/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

• **MODULE 1 : Planification de la stratégie de compétition**

Résultat d'acquis d'apprentissage visé : Construire et appliquer des stratégies adaptées au contexte des compétitions nationales et internationales dans l'un des deux sports.

• **Travail pratique à réaliser par le candidat**

En vous appuyant sur le profil d'un athlète que vous entraînez ou sur un profil type, vous devez concevoir un dossier stratégique écrit qui aborde les trois points suivants :

1. Les contraintes du règlement selon le niveau fédéral ou international choisi, notamment sur le déroulement de la pesée, check matériel et hauteurs de barres (PL).
2. La logique de choix pour les barres de départ, en expliquant le calcul selon que l'objectif soit une qualification ou un podium.
3. Le protocole de gestion du poids sur les dernières quarante-huit heures.

• **Grille d'évaluation des compétences**

Le jury coche le niveau correspondant aux éléments observés dans le dossier :

- **Respect des règlements officiels (IWF ou IPF) :** Prise en compte exacte des protocoles de pesée et des normes de matériel.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Calcul des charges d'entrée :** Cohérence des premières barres par rapport au niveau actuel du sportif et aux grilles de performance.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Planification de l'après-pesée :** Structure de la recharge et de la récupération de l'athlète avant le début du match.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Dates et signature de l'évaluateur : _____

- ☐ **ACQUIS :** Le candidat montre la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS :** Le niveau reste insuffisant sur certains aspects.

Remarques de l'évaluateur

**MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING**

Nom du candidat : _____

Feuillet 2/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

- MODULE 2 : Méthodes tactiques et conduite de match**

Résultat d'acquis d'apprentissage visé : Appliquer et mesurer les outils et méthodes tactiques pour accompagner la gestion optimale des compétiteurs pendant les phases de compétition dans l'un des deux sports.

- Travail pratique à réaliser par le candidat**

Vous êtes confronté à la situation suivante : votre athlète rate son premier essai à cause d'une erreur technique évidente alors qu'un podium est accessible. Développez votre démarche sur deux aspects :

- Votre intervention immédiate auprès de l'athlète dans les deux minutes de repos pour le remobiliser.
- Votre choix pour le deuxième essai, en justifiant s'il faut conserver la même charge ou l'augmenter malgré l'échec.

- Grille d'évaluation des compétences**

Le jury coche le niveau correspondant aux éléments observés :

- Intervention en zone d'échauffement :** Qualité des corrections techniques rapides et de la gestion de l'état psychologique du sportif.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- Ajustement de la charge :** Logique de choix de la deuxième barre pour assurer le total olympique ou le total des trois mouvements.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- Action auprès de la table de marque :** Maîtrise des procédures et des délais pour l'annonce des modifications de barres.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Dates et signature de l'évaluateur : _____

- ☐ **ACQUIS :** Le candidat montre la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS :** Le niveau reste insuffisant sur certains aspects.

Remarques de l'évaluateur

MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING

Nom du candidat : _____

Feuillet 3/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

- **MODULE 3 : Analyse des concurrents**

Résultat d'acquis d'apprentissage visé : Examiner les forces et faiblesses des adversaires et appliquer la stratégie en conséquence.

- **Travail pratique à réaliser par le candidat**

À partir d'une liste de départ réelle ou fictive comprenant cinq concurrents directs avec leurs performances récentes, vous devez :

- Établir une note d'analyse identifiant l'adversaire direct et ses points faibles.
- Proposer un plan d'annonce au épaulé-jeté ou au soulevé de terre pour pousser ce concurrent à la faute ou prendre l'avantage grâce au poids de corps.

- **Grille d'évaluation des compétences**

Le jury coche le niveau correspondant aux éléments observés :

- **Diagnostic de la concurrence** : Identification fine des points forts et des faiblesses des autres compétiteurs de la catégorie.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Adaptation des options de match** : Capacité à modifier ses propres annonces pour répondre aux choix des entraîneurs adverses.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Dates et signature de l'évaluateur : _____

- ☐ **ACQUIS** : Le candidat montre la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS** : Le niveau reste insuffisant sur certains aspects.

Remarques de l'évaluateur

MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING

Nom du candidat : _____

Feuillet 4/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

- **MODULE 4 : Gestion du temps et des rythmes de récupération**

Résultat d'acquis d'apprentissage visé : Calculer la gestion du temps, des pauses et de la récupération en compétition.

- **Travail pratique à réaliser par le candidat**

Vous devez formaliser le plan de progression pour l'échauffement de votre athlète. La situation de départ est la suivante : la première barre sur le plateau est fixée à 140 kg, et huit passages d'autres athlètes sont prévus avant le vôtre.

- Calculez l'organisation des cinq barres de préparation dans la salle d'échauffement en vous basant sur le rythme moyen des passages.
- Expliquez comment vous adaptez ce rythme si le plateau s'accélère ou se ralentit subitement.

- **Grille d'évaluation des compétences**

Le jury coche le niveau correspondant aux éléments observés :

- **Planification du timing d'échauffement** : Précision du rétroplanning pour que l'athlète monte sur le plateau au moment opportun.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Préservation du potentiel physique** : Gestion fine des temps d'attente afin d'éviter le refroidissement musculaire ou la fatigue nerveuse.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Dates et signature de l'évaluateur : _____

- ☐ **ACQUIS** : Le candidat montre la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS** : Le niveau reste insuffisant sur certains aspects.

Remarques de l'évaluateur

MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING

Nom du candidat : _____

Feuillet 5/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

- **MODULE 5 : Utilisation des outils de suivi sur le terrain**

Résultat d'acquis d'apprentissage visé : Appliquer des outils de suivi (tableaux, applications, observations) pour ajuster les décisions en temps réel.

- **Travail pratique à réaliser par le candidat**

Pendant une compétition ou lors d'une mise en situation durant votre formation, vous devez utiliser votre propre outil de suivi, qu'il s'agisse d'une application d'analyse de vitesse, d'une feuille de match papier ou d'un tableau de bord personnel.

- Fournissez l'outil complété durant l'événement.
- Expliquez par écrit comment un indicateur précis comme la vitesse de la barre ou l'indice d'effort perçu lors du premier essai a guidé votre décision pour la suite.

- **Grille d'évaluation des compétences**

Le jury coche le niveau correspondant aux éléments observés :

- **Maîtrise de l'outil de collecte** : Utilisation fluide de la grille ou de l'application malgré l'environnement stressant de la compétition.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Exploitation des données** : Prise de décision basée sur des indicateurs objectifs plutôt que sur une simple intuition.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Dates et signature de l'évaluateur : _____

- ☐ **ACQUIS** : Le candidat montre la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS** : Le niveau reste insuffisant sur certains aspects.

Remarques de l'évaluateur

MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING

Nom du candidat : _____

Feuillet 6/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

• **MODULE 6 : Communication et coordination de l'équipe technique**

Résultat d'acquis d'apprentissage visé : Organiser et pratiquer pour communiquer efficacement avec les sportifs et l'équipe technique pour optimiser la prise de décision.

• **Travail pratique à réaliser par le candidat**

Ce module est évalué par une observation en situation réelle ou lors d'une simulation de coaching :

1. Montrez votre capacité à transmettre une consigne technique très brève, en moins de cinq mots, à l'athlète juste avant son entrée sur le plateau.
2. Donnez des directives claires et calmes à votre assistant ou aux personnes chargées de préparer les barres en salle d'échauffement lors d'un changement de stratégie rapide.

• **Grille d'évaluation des compétences**

Le jury coche le niveau correspondant aux éléments observés :

- **Pertinence des messages à l'athlète :** Formulation de consignes techniques concises qui évitent de surcharger l'esprit du compétiteur.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Directivité auprès des assistants :** Clarté dans la répartition des tâches au sein de l'équipe technique en zone arrière.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Dates et signature de l'évaluateur : _____

- ☐ **ACQUIS :** Le candidat montre la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS :** Le niveau reste insuffisant sur certains aspects.

Remarques de l'évaluateur

MODULE CS226 - CAHIER DE TRAVAIL ET FICHE D'ÉVALUATION
ENTRAÎNEUR EN HALTÉROPHILIE ET POWERLIFTING

Nom du candidat : _____

Feuillet 7/7

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE JURY

(Partie réservée aux membres du jury, notez ci-après : NA, EVA, A ou AM, par module)

Module 1 _____	Module 3 _____	Module 5 _____
Module 2 _____	Module 4 _____	Module 6 _____

Avis de la commission d'évaluation :

- ☐ **ACQUIS MATRISES** : Le candidat montre la maîtrise globale des compétences.
- ☐ **ACQUIS** : Le candidat montre la maîtrise relative pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **EN VOIE D'ACQUISITION** : Le candidat montre une compréhension, sans démontrer la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS** : Le niveau reste insuffisant.

Évaluation finale : cocher la case colorée correspondante

NA	EVA	A	AM
20%	40%	70%	100%

NA : si 2 des 6 modules NA, quel que soit le résultat des 4 autres modules,

EVA : si 1 module NA, quel que soit le résultat des 5 autres modules,

EVA : si 4 ou + des modules EVA, quel que soit le résultat des 2 autres modules (hors item 1 NA),

A : si 3 ou + des modules sont A ou AM et les autres EVA (maximum 3),

AM : si 100% des items sont A ou AM (incluant 80% ou + d'items AM).

Date et signature du stagiaire :

Date et signature du maître de stage :

Remarques des évaluateurs

GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS233 FORMALISATION DES OBJECTIFS, TESTS ET BILANS, PROFIL

Nom du candidat : _____

Feuillet 1/3

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

Durée de l'épreuve : 30 minutes (soutenance orale et questions-réponses sur étude de cas)

• 1. COMPÉTENCES MACRO

• RAA Macro 1 : Construction et mesure des objectifs à partir de données observables

Le jury évalue la cohérence générale du système de mesure choisi par le candidat.

- **Sélection et pertinence des indicateurs de départ** : Capacité à choisir des outils de mesure directement exploitables pour la discipline.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Fiabilité du diagnostic initial** : Rigueur dans l'analyse des bilans pour cartographier le niveau réel du sportif.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• RAA Macro 2 : Interprétation des résultats et individualisation de la performance

Le jury évalue l'aptitude du candidat à transformer des chiffres en choix d'entraînement.

- **Raisonnement scientifique et sportif** : Capacité à expliquer logiquement les résultats obtenus lors des phases de test.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **Pertinence de l'orientation de la programmation** : Alignement de la planification avec les conclusions tirées des bilans.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS233 FORMALISATION DES OBJECTIFS, TESTS ET BILANS, PROFIL

Nom du candidat : _____

Feuillet 2/3

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

2. CRITÈRES MICRO (COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES)

• Critère 1 : Application des protocoles de tests physiques et techniques

- **Éléments observés à l'oral** : Le candidat détaille des tests adaptés aux exigences de la force (mesure de la vitesse de barre, tests de force maximale, bilans de mobilité articulaire). Le protocole respecte l'état de fraîcheur de l'athlète.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• Critère 2 : Définition du profil global et prédictif du compétiteur

- **Éléments observés à l'oral** : L'entraîneur croise simultanément les leviers anthropométriques, la technique de l'athlète (zones de rupture mécanique sur un squat ou un arraché) et son comportement (réaction sous pression, régularité).

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• Critère 3 : Formulation d'objectifs selon les critères SMART

- **Éléments observés à l'oral** : Les cibles de performance intermédiaire et terminale sont précises, chiffrées en kilos ou en ratios, réalistes par rapport au profil, et planifiées en fonction du calendrier des compétitions.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• Critère 4 : Régulation de la charge et des contenus d'entraînement

- **Éléments observés à l'oral** : Face à une simulation de stagnation ou de blessure proposée par le jury, le candidat montre sa capacité à modifier immédiatement les volumes, les intensités et les exercices pour corriger la trajectoire.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS233 FORMALISATION DES OBJECTIFS, TESTS ET BILANS, PROFIL

Nom du candidat : _____

Feuillet 3/3

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

• 3. DÉCISION DU JURY

- **Nombre de critères micro validés (Niveau A ou AM obligatoire) :** ____ / 4

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE JURY

(Partie réservée aux membres du jury, notez ci-après : NA, EVA, A ou AM, par module)

Micro 1 ____	Micro 2 ____	Micro 3 ____	Micro 4 ____
--------------	--------------	--------------	--------------

Avis de la commission d'évaluation :

- ☐ **ACQUIS MATRISES** : Le candidat montre la maîtrise globale des compétences.
- ☐ **ACQUIS** : Le candidat montre la maîtrise relative pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **EN VOIE D'ACQUISITION** : Le candidat montre une compréhension, sans démontrer la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS** : Le niveau reste insuffisant.

Évaluation finale : cocher la case colorée correspondante

NA	EVA	A	AM
20%	40%	70%	100%

NA : si 1 des 4 micros NA, quel que soit le résultat des 3 autres modules,

EVA : si 2 ou + des micros EVA, quel que soit le résultat des 2 autres modules (hors item 1 NA),

A : si 2 ou + des micros sont A ou AM et les autres EVA (maximum 2),

AM : si 100% des micros sont A ou AM (incluant 80% ou + d'items AM).

Date et signature du stagiaire :

Date et signature du maître de stage :

Remarques des évaluateurs

GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS234 – HAUTS POTENTIELS SPORTIFS ET DLTA

Nom du candidat : _____

Feuillet 1/3

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

Durée de l'épreuve : 30 minutes (mise en situation et soutenance orale face au jury)

• 1. COMPÉTENCES MACRO

- **RAA Macro 1 : Différenciation des indicateurs clés à travers le Profil fédéral et le DLTA**

Le jury évalue la maîtrise des structures théoriques de la détection et du Développement à Long Terme de l'Athlète (DLTA).

- **Maîtrise du Profil fédéral et des stades de développement** : Intégration des différentes phases de croissance et d'accès vers le haut niveau propres aux deux disciplines.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Identification des marqueurs de potentiel : Aptitude à dissocier une performance précoce passagère d'un réel profil à haut potentiel exploitable sur le long terme.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

- **RAA Macro 2 : Orientation et accompagnement des hauts potentiels**

Le jury évalue l'aptitude à projeter l'athlète repéré dans une structure d'accompagnement durable.

Pertinence de l'orientation de carrière : Capacité à insérer le sportif dans le parcours d'excellence sans brûler les étapes de développement de la force.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

Logique d'accompagnement globale : Cohérence de la stratégie d'entraînement proposée pour préserver l'intégrité physique et la motivation du jeune talent.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS234 – HAUTS POTENTIELS SPORTIFS ET DLTA

Nom du candidat : _____

Feuillet 2/3

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☐ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

Durée de l'épreuve : 30 minutes (mise en situation et soutenance orale face au jury)

• 2. CRITÈRES MICRO (COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES)

• Critère 1 : Maîtrise des référentiels fédéraux de détection

Éléments observés durant la mise en situation : Le candidat utilise et cite à bon escient les critères spécifiques d'identification des hauts potentiels (normes de force relatives, habiletés motrices de base, âge de développement fédéral).

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• Critère 2 : Utilisation des outils de diagnostic et de prédiction

Éléments observés durant la mise en situation : L'entraîneur déploie des grilles de terrain objectives (tests de coordination, ratios d'explosivité, profils de souplesse) et justifie leur utilisation pour estimer la marge de progression technique future sur les mouvements de compétition.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• Critère 3 : Positionnement de l'athlète dans le parcours DLTA

- **Éléments observés durant la mise en situation** : Face au cas d'un jeune pratiquant, le candidat sait évaluer son niveau technique et physique pour situer précisément sa place dans les filières fédérales, en respectant les exigences physiologiques de son stade de croissance.

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

• Critère 4 : Analyse prospective multifactorielle du potentiel

Éléments observés durant la mise en situation : L'entraîneur croise les dimensions morphologiques (segments corporels favorables aux leviers du squat, du développé couché, du soulevé de terre ou des mouvements olympiques), la fluidité technique spontanée et les traits psycho-physiques (capacité d'apprentissage, résilience à l'effort).

☐ NA

☐ EVA

☐ A

☐ AM

GRILLE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE : MODULE CS234 – HAUTS POTENTIELS SPORTIFS ET DLTA

Nom du candidat : _____

Feuillet 3/3

Discipline d'évaluation (cocher la case correspondante) :

☒ Haltérophilie

☐ Powerlifting (PL)

Durée de l'épreuve : 30 minutes (mise en situation et soutenance orale face au jury)

• 3. DÉCISION DU JURY

- **Nombre de critères micro validés (Niveau A ou AM obligatoire) :** ____ / 4

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE JURY

(Partie réservée aux membres du jury, notez ci-après : NA, EVA, A ou AM, par module)

Micro 1 ____ **Micro 2** ____ **Micro 3** ____ **Micro 4** ____

Avis de la commission d'évaluation :

- ☐ **ACQUIS MATRISES** : Le candidat montre la maîtrise globale des compétences.
- ☐ **ACQUIS** : Le candidat montre la maîtrise relative pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **EN VOIE D'ACQUISITION** : Le candidat montre une compréhension, sans démontrer la maîtrise attendue pour l'ensemble des compétences.
- ☐ **NON ACQUIS** : Le niveau reste insuffisant.

Évaluation finale : cocher la case colorée correspondante

NA	EVA	A	AM
20%	40%	70%	100%

NA : si 1 des 4 micros NA, quel que soit le résultat des 3 autres modules,

EVA : si 2 ou + des micros EVA, quel que soit le résultat des 2 autres modules (hors item 1 NA),

A : si 2 ou + des micros sont A ou AM et les autres EVA (maximum 2),

AM : si 100% des micros sont A ou AM (incluant 80% ou + d'items AM).

Date et signature du stagiaire :

Date et signature du maître de stage :

Remarques des évaluateurs